



RAPPORT GLOBAL

Regard prospectif sur la branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine à 5 ans

IDCC 2149 – Activités du déchet et de la propreté urbaine

AKTO



DECEMBRE
2023

OBSERVATOIRE
AKTO

Edito

2050, c'est l'année ciblée par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) pour atteindre la neutralité carbone et répondre aux exigences européennes fixées par le paquet législatif européen « Fit for 55 ». Des travaux majeurs cadencent cette transition : les projets de Loi « Industrie Verte » et « Programmation Energie Climat », la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et les feuilles de route bas-carbone de différents secteurs industriels.

Pour accompagner ces travaux, la FNADE a mené une étude prospective sur l'orientation des flux de déchets afin d'évaluer les émissions carbonées du secteur et les productions de ressources matières et énergie issues de la valorisation des déchets, élaborant ainsi une trajectoire cible aux horizons 2030 et 2050. Contribuer à la souveraineté nationale et à l'indépendance énergétique est déjà au cœur des activités de la branche.

En 2050, ce seront donc 95 % des déchets qui devront être versés vers la production de matières, de fertilisants et d'énergie, ce qui constitue le 1er levier de diminution des émissions de GES de notre secteur. Cette analyse montre un développement du recyclage avec une orientation de 74 % des déchets pour produire des matières recyclées, des fertilisants en substitution d'engrais et du biométhane. 21 % des déchets seront orientés pour produire de la chaleur, en particulier pour alimenter les réseaux de chauffage urbain et produire de l'électricité.

Face à ces profondes mutations, il est essentiel pour la branche d'anticiper l'impact de ces profondes transformations sur les besoins en emploi et en compétences. Les partenaires sociaux de la branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine (IDCC 2149) ont donc mandaté leur opérateur de compétences Akto pour réaliser une étude prospective sur l'impact des transitions sur les métiers et les compétences à horizon 2030.

L'étude fait le point sur les réglementations françaises et européennes (ainsi que les orientations internationales en matière de collecte et de tri des déchets) qui sont denses et contraignantes et évoluent à un rythme soutenu. Ces évolutions réglementaires s'inscrivent dans un écosystème regroupant différents acteurs, structures, activités et entreprises : autorités de régulation, entreprises de collecte de déchets, municipalités, nouveaux acteurs (filiales REP, associations). Les usagers sont au centre de ces enjeux. Si on assiste à une prise de conscience de l'impact des déchets sur l'environnement, l'effort de communication doit se poursuivre pour impulser un véritable changement dans la gestion des déchets.

Comment maintenir l'employabilité pérenne des salariés de la branche dans un environnement professionnel en constante évolution ? Comment développer les compétences des salariés de la branche pour les préparer aux enjeux de demain ? Comment se doter de compétences émergentes qui seront indispensables à l'avenir ? L'étude prospective a pour objectif de répondre à ces questions fondamentales. La branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine est définitivement engagée pour anticiper l'impact de ces mutations et se préparer aux transformations à venir.

Cette étude permet d'orienter la branche et ses entreprises en fournissant un état des lieux précis, l'identification des mutations impactant la branche d'ici 2030, la qualification des impacts sur les métiers et les compétences et l'analyse de l'adéquation de l'offre de formation aux besoins en compétences à l'horizon 2030.

Cette étude prospective se veut avant tout pragmatique et opérationnelle, elle a conduit à un plan d'actions stratégiques pour répondre aux besoins futurs identifiés.

Elle permettra notamment à la branche et aux entreprises de mieux anticiper et adapter leurs besoins en termes de ressources humaines en ayant une vision sur les métiers et les compétences émergents, obsolètes et en tension, en anticipant les besoins en formation et en favorisant une gestion proactive des emplois et des compétences, contribuant ainsi à renforcer l'employabilité pérenne des salariés.

SOMMAIRE

01 Préambule

02 Etat des lieux de la branche

03 Regard prospectif de la branche à horizon 2030

04 Impact sur les métiers et les compétences

05 Adéquation de l'offre de Formation face aux besoins en compétences de la branche

06 Préconisations et plan d'actions

07 Conclusion



01. Préambule

Cette partie présente les objectifs, la méthodologie et les résultats obtenus.

Les objectifs de l'étude

Ce document présente l'étude prospective pour la branche des activités du déchet et de la propreté urbaine à 5 ans. Elle est enrichie d'un panel d'outils d'accompagnement à destination des entreprises dans le cadre de leurs démarches GEPP (cartographie prospective de l'offre de formation, cartographie des métiers et fiche métier incluant une dimension prospective).

L'étude comprend :

- Un **état des lieux** de la branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine ,
- L'identification de **l'impact des évolutions réglementaires, technologiques, sociétales et des donneurs d'ordre dans une logique prospective** des métiers et des compétences,
- **Une analyse de l'offre de formation** en vue de mesurer l'adéquation aux besoins des entreprises et des salariés, aujourd'hui et à horizon 2030,
- **Un plan d'actions** pour répondre aux besoins futurs identifiés.

La méthodologie de l'étude

L'étude repose sur :

- **La collecte de données**
 - **Recueil et analyse documentaire** d'études existantes : cartographie des activités et des compétences, rapports et enquêtes de branche, données formation d'AKTO...) et recherche complémentaire,
 - Collecte de données statistiques auprès de l'INSEE, la DARES, le BTS, l'Eurostat et de Pôle Emploi,
 - Mobilisation de l'outil d'Alixio Group sur l'analyse des offres d'emplois.
- **Des entretiens qualitatifs**
 - **Réalisation d'une dizaine entretiens** avec des acteurs de la branche, des responsables de ressources humaines, des producteurs de solutions technologiques pour une amélioration des processus de gestion des déchets, des donneurs d'ordre, associations défendant une réduction et une meilleure gestion des déchets et l'ADEME.
- **La réalisation de 2 enquêtes quantitatives**, l'une auprès de l'ensemble des entreprises de la branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine adhérentes à AKTO et l'autre sous forme d'une « enquête flash », auprès des grands comptes afin de réaliser une projection des effectifs à horizon 2030 sur les métiers qui sont au cœur de la branche.
- **La visite d'un centre de tri** et les échanges avec des professionnels occupant tant des fonctions opérationnelles que supports (agent de centre de tri, chef d'équipe, directeur de centre de tri, etc.).

L'analyse des résultats

L'analyse des résultats a permis :

- Une projection des impacts sur les emplois, les métiers et les compétences,
- Une création d'une cartographie des métiers et une mise à jour des fiches métiers,
- Une cartographie et une analyse de l'offre de formation au regard des enjeux de la branche,
- Des propositions d'actions portant sur l'ensemble des enjeux : communication, recrutement, attractivité, formation.



02. Etat des lieux de la branche

Cette partie présente une description du tissu socio-économique de la branche, de son écosystème et des différentes évolutions qui l'impactent.

Présentation de la branche

Les entreprises de la branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine assurent des **activités essentielles pour la salubrité et la qualité de vie** de la population.

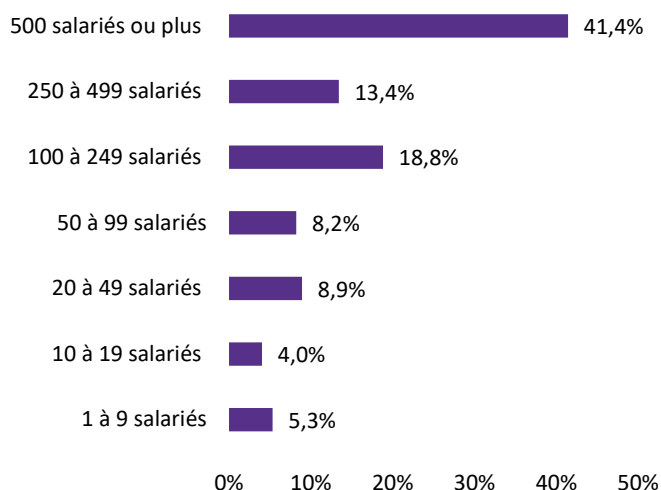
Elles sont amenées à **collecter et à valoriser par traitement et stockage tous les types de déchets** (déchets managers et assimilables, biodéchets, déchets industriels, déchets non dangereux et dangereux).

Les 4 activités de la gestion des déchets

- 1. COLLECTE DES DÉCHETS** Toutes opérations de collecte, d'enlèvement et d'acheminement de déchet de toute nature (déchets industriels, déchets des activités de soins, déchets managers spéciaux...).
- 2. TRI DES DÉCHETS** Toutes opérations de tri, de regroupement des déchets visées ci-dessus (exploitation de déchèteries, d'unités de centre de tri en vue d'une valorisation, de transferts, de centres de regroupement...).
- 3. VALORISATION DES DÉCHETS** Toutes opérations pratiquées sur les déchets visées ci-dessus en vue de leur valorisation, de leur traitement ou de leur élimination (exploitation d'unités de broyage, de compostage, de traitement biologique, d'incinération, de stabilisation, de décharge, de stockage...).
- 4. PROPETE URBAINE** Tous services de nettoyage de voirie, d'infrastructures urbaines, de places d'espaces verts, de sites naturels et de curage.

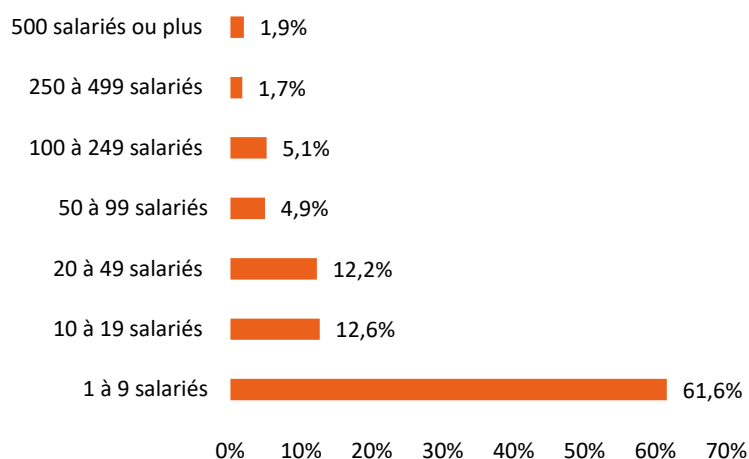
En 2020, la branche comptait **1 310 entreprises** (ICDD 2149) selon les données de la DARES et **56 000 salariés** dans le secteur privé. Le nombre de salarié au sein de la branche est en augmentation depuis 2017 (+7%), soit près de 3 500 salariés supplémentaires selon l'Insee. Près de 87% des entreprises comptaient moins de 50 salariés.

Répartition des salariés dans la branche



41% des salariés de la branche exercent dans des entreprises de plus de 500 salariés.

Répartition des entreprises dans la branche



Les entreprises de plus de 500 salariés représentent que 1,9% des entreprises de la branche contre 61,6% des entreprises de 1 à 9 salariés.

Source : données issues des statistiques publiques (INSEE, BTS 2020, DARES)

Les 4 modalités prédominantes de collecte

Différentes modalités de collecte de déchets sont utilisées : **la demande des donneurs d'ordre, les entreprises en charge de la collecte des déchets proposent des dispositifs multiples et variés pour s'adapter aux besoins des usagers.**

A noter, la réglementation impose **à partir de janvier 2024 la collecte des biodéchets qui viendra s'ajouter aux collectes actuelles.** De nombreux donneurs d'ordre de grandes villes, comme la Mairie de Paris, ont déjà mis en œuvre des expérimentations sur la collecte des biodéchets.



COLLECTE EN PORTE-A-PORTE

Les déchets sont déposés et présentés dans des bacs roulants et fermés.

Exemples :

- Ordures ménagères résiduelles
- Déchets alimentaires des ménages
- Déchets alimentaires (sites de restauration, cantines...)
- Biodéchets
- Verres

POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les déchets sont déposés par les usagers dans des points d'apports volontaires à proximité de leur domicile.

Exemples :

- Emballages en verre
- Emballages multi-matériaux
- Déchets alimentaires
- Textiles linges & chaussures
- Equipements électriques
- Déchèterie - ressourceries
- Composteurs de proximité
- Sapins de Noël

SUR RENDEZ-VOUS

L'utilisateur prend rendez-vous pour la collecte de déchets spécifiques.

Exemples :

- Objets encombrants
- Déchets dangereux

COLLECTE PNEUMATIQUE

Les ordures ménagères, les multi-matériaux sont collectés par aspiration dans un réseau souterrain de canalisations construit entre des bornes et un terminal.

Exemples :

- Quartier de Clichy-Batignolles dans le 17^{ème} à Paris, 6000 parisiens bénéficient de ce type de collecte
- Ville de Romainville

La répartition des déchets en France

Répartition des déchets ménagers selon l'ADEME pour l'année 2019

Les déchets ménagers sont segmentés en différentes catégories :



Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : il s'agit des déchets issus de la vie quotidienne, qui ne peuvent pas être recyclés. En 2019, les OMR représentaient 32,4 millions de tonnes, soit environ 509 kg par habitant.



Les emballages ménagers : cette catégorie regroupe les déchets d'emballages en carton, en plastique, en métal, en verre, etc. En 2019, les emballages ménagers représentaient 3,3 millions de tonnes, soit environ 52 kg par habitant.



Les déchets verts : il s'agit des déchets issus de la tonte de pelouse, de la taille des haies, etc. En 2019, les déchets verts représentaient 17,3 millions de tonnes, soit environ 272 kg par habitant.



Les encombrants : cette catégorie regroupe les déchets volumineux tels que les meubles, les appareils électroménagers, etc. En 2019, les encombrants représentaient 2,4 millions de tonnes, soit environ 38 kg par habitant.

Source : ADEME, "Les chiffres clés des déchets en France" (2021)

Répartition des biodéchets produits par secteur professionnel selon l'ADEME pour l'année 2018

Les biodéchets sont principalement émis par 4 grands secteurs professionnels :



Secteur de la restauration collective et commerciale : 3,3 millions de tonnes de biodéchets produits, soit 70% de l'ensemble des biodéchets collectés. Les principaux types de biodéchets de ce secteur sont les déchets alimentaires (restes de repas, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œufs, etc.).



Secteur de l'agriculture : 0,7 million de tonnes de biodéchets produits, soit 15% de l'ensemble des biodéchets collectés. Les principaux types de biodéchets de l'agriculture sont les déchets végétaux issus de la production agricole (paille, foin, résidus de cultures, etc.).



Secteur de l'industrie agroalimentaire : 0,4 million de tonnes de biodéchets produits, soit 9% de l'ensemble des biodéchets collectés. Les principaux types de biodéchets de l'industrie agroalimentaire sont les résidus de production (rebuts de légumes et fruits, déchets de poisson, etc.).

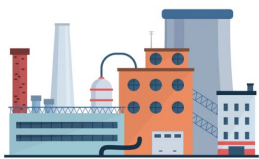


Secteur de la distribution : 0,2 million de tonnes de biodéchets produits, soit 4% de l'ensemble des biodéchets collectés. Les principaux types de biodéchets de la distribution sont les invendus alimentaires et les produits non consommables (emballages, cartons, etc.).

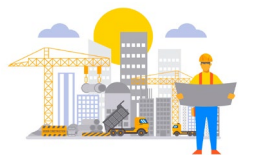
Source : Enquête nationale sur les biodéchets (ENBD) de l'ADEME pour l'année 2018

Répartition des déchets industriels produits par secteur professionnel selon l'ADEME pour l'année 2018

Les déchets industriels sont principalement émis par 3 grands secteurs professionnels :



Secteur de l'industrie manufacturière : 44,5 millions de tonnes de déchets produits, soit 82% de l'ensemble des déchets industriels collectés. Les principaux secteurs de l'industrie manufacturière sont la métallurgie, la chimie et la pétrochimie, l'agroalimentaire, l'énergie et les équipements électriques et électroniques.



Secteur de la construction : 4,4 millions de tonnes de déchets produits, soit 8% de l'ensemble des déchets industriels collectés. Les principaux types de déchets de la construction sont les déchets inertes (béton, briques, pierres), les déchets de chantier (bois, plastiques, cartons) et les déchets dangereux (peintures, solvants).



Secteur des services : 2,8 millions de tonnes de déchets produits, soit 5% de l'ensemble des déchets industriels collectés. Les principaux types de déchets des services sont les déchets d'emballages, les déchets papiers et cartons et les déchets de la restauration collective.

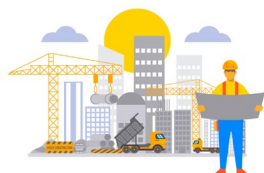
Source : Enquête nationale sur les déchets industriels (ENFI) de l'ADEME pour l'année 2018

Répartition des déchets dangereux produits par secteur professionnel selon l'ADEME l'année 2018

Les déchets dangereux sont principalement émis par 3 grands secteurs professionnels :



Secteur de l'industrie manufacturière : 1,5 million de tonnes de déchets dangereux produits, soit 82% de l'ensemble des déchets dangereux collectés. Les principaux secteurs de l'industrie manufacturière sont la métallurgie, la chimie et la pétrochimie, l'agroalimentaire, l'énergie et les équipements électriques et électroniques.



Secteur de la construction : 0,1 million de tonnes de déchets dangereux produits, soit 6% de l'ensemble des déchets dangereux collectés. Les principaux types de déchets de la construction sont les déchets de chantier (bois traité, amiante, plomb) et les déchets de démolition.



Secteur des services : 0,2 millions de tonnes de déchets dangereux produits, soit 12% de l'ensemble des déchets dangereux collectés. Les principaux types de déchets des services sont les déchets de la restauration collective, les déchets de soins médicaux et les déchets issus des laboratoires.

Source : Enquête nationale sur les déchets dangereux (ENDD) de l'ADEME pour l'année 2018.

Les données quantitatives sur la collecte des déchets

Le secteur des activités du déchet, un secteur stratégique en France

Le secteur professionnel des déchets en France regroupe l'ensemble des activités liées à la gestion des déchets, de leur collecte à leur traitement en passant par leur tri et leur transport.

Les **sources de financement de la gestion des déchets** en France comprennent les redevances spéciales pour l'élimination des déchets (rejet de substance dangereuses dans l'eau, RSDE), les contributions des producteurs de déchets, les subventions publiques et les recettes liées à la valorisation des déchets.

Le **Plan national de prévention des déchets** (PNPD) vise à réduire la production de déchets et à promouvoir leur valorisation et leur recyclage.

Les chiffres clés du secteur :

Le chiffre d'affaires du secteur des déchets en France

14,8 Mrd d'€

Source : Les Echos 2020 selon l'enquête Xerfi 2019

Effectifs du secteur des déchets en France Publics & privés

72 000
Effectif total
(56 000 salariés dans le privé et 16 000 dans le public)

Source : INSEE, 2020

Coût de gestion de déchets : collecte, transport et traitement

11,5Mrd d'€

Source : Commissariat général au développement durable 2019

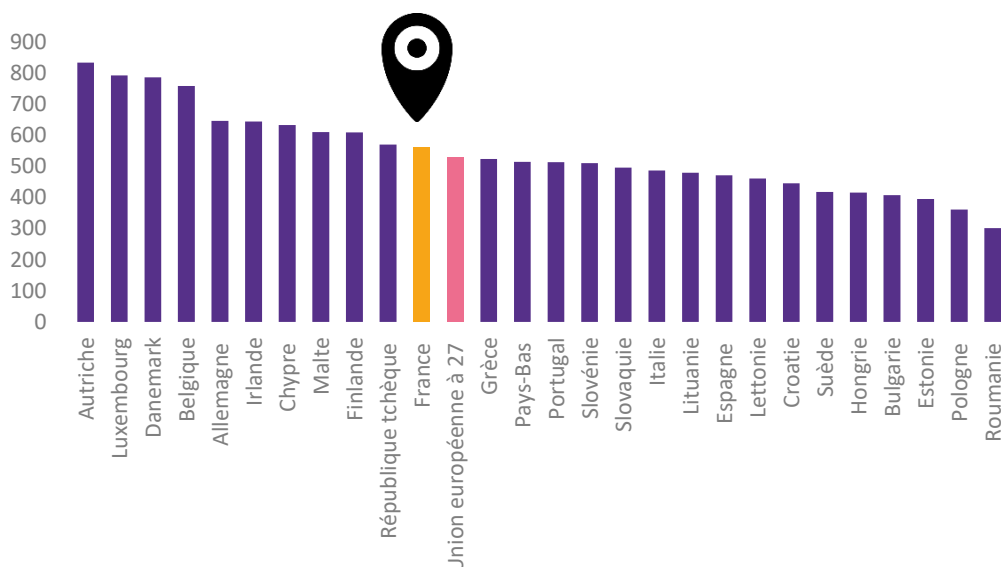
Traitement de déchets ménagers et assimilés

40% valorisés
39% mis en décharge
21% incinérés

Source : ADEME 2021

La France est classée 11ème en poids de déchets ménagers par habitant se rapprochant de la moyenne de l'Union Européenne.

Poids de déchets ménagers par habitant dans les 27 pays de l'Union Européenne



Source : Eurostat (extraction du 1^{er} mars 2023)

Les volumes de déchets en France

Le volume le plus important des déchets produits en France est généré par les déchets industriels non dangereux (233 millions de tonnes), suivi des déchets ménagers qui représentent 36,5 millions de tonnes ce qui équivaut à 543kg de déchets par an par habitant. Viennent ensuite les biodéchets qui prendront de l'ampleur avec la nouvelle réglementation de janvier 2024 et enfin les déchets dangereux.

Déchets ménagers



36,5
Millions de tonnes
543
kg par habitant

Année 2020
Source : ADEME

Biodéchets



10,9
Millions de tonnes
35%
Collectés et traités

Année 2020
Source : Ministère de la
Transition écologique

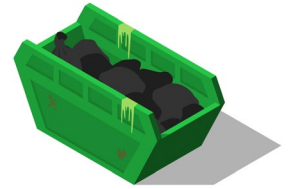
Déchets dangereux



3,3
Millions de tonnes
2,1
Collectés et traités

Source : Institut National de
l'Environnement Industriel et
des Risques (INERIS)

Déchets industriels Non dangereux



233
Millions de tonnes
62%
Collectés

Année 2020
Source : Institut National de
l'Environnement Industriel et des
Risques (INERIS)
+ Ademe pour le taux de collecte

Les évolutions de volumes de déchets en France entre 2010 et 2020

L'évolution des volumes de déchets est globalement à la hausse en France entre 2010 et 2020 pour tous les types de déchets. La hausse la plus importante concerne les déchets industriels non dangereux (+9,4%), suivie des déchets dangereux (+7,3%). On observe une hausse modérée des déchets ménagers, d'autant plus si on prend l'évolution démographique pendant la période. Les prises de conscience en matière de développement durable commencent à agir sur les comportements des usagers.

Déchets ménagers



+2,2%

Evolution entre 2010 et 2020
Source : ADEME

Biodéchets



Evolution non disponible
Les méthodes de mesure
ayant évolué fortement.
Dernier chiffre : 15,5
millions de tonnes
en 2015

Source : ADEME

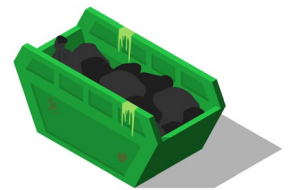
Déchets dangereux



+7,3%

Source : Institut National de
l'Environnement Industriel et
des Risques (INERIS)

Déchets industriels Non dangereux



+9,4%

Année 2020
Source : Institut National de
l'Environnement Industriel et des
Risques (INERIS)
+ Ademe pour le taux de collecte

L'écosystème de la gestion des déchets

L'écosystème de la gestion des déchets regroupe différents acteurs, structures, activités et entreprises.

Les entreprises de collecte des déchets sont chargées de la collecte des déchets auprès des ménages, des entreprises et des institutions. Elles sont également impliquées dans le transport des déchets vers les centres de tri ou les sites d'enfouissement.

Les entreprises de recyclage sont chargées de transformer les déchets en produits réutilisables. Elles peuvent être spécialisées dans le recyclage de certains types de déchets, tels que les métaux ou le papier, ou proposer des services de recyclage plus généraux.

Les déchèteries jouent un rôle important dans la gestion des déchets et la promotion de la durabilité environnementale en permettant aux citoyens de se débarrasser de leurs déchets de manière responsable et en favorisant le recyclage et la valorisation des matériaux, contribuant ainsi à la réduction de la pollution et à la préservation des ressources naturelles...

Les industriels de fabrication des camions sont responsables de la conception, de la fabrication et de la vente de camions de collecte des déchets. Ces camions sont équipés de technologies avancées, telles que des capteurs de chargement et des bras robotisés, pour améliorer l'efficacité de la collecte des déchets.

Les autorités de régulation sont chargées de réglementer la collecte, le traitement et l'élimination des déchets. Elles peuvent établir des normes de qualité pour les services de collecte des déchets, définir des objectifs de réduction des déchets et imposer des pénalités aux entreprises qui ne respectent pas les réglementations.



Les municipalités sont responsables de la planification et de la mise en œuvre des programmes de collecte des déchets. Elles peuvent être directement impliquées dans la collecte des déchets ou faire appel à des entreprises spécialisées pour fournir ce service.

Les centres de tri sont chargés de trier les déchets en fonction de leur type et des matériaux. Ils peuvent utiliser des technologies avancées, telles que les capteurs optiques et les aimants, pour trier les déchets en vue de leur recyclage ou de leur élimination.

Le nettoyage urbain est généralement assuré les services de voirie des municipalités et/ou les entreprises de gestion des déchets. Il vise à maintenir un environnement propre, sain et sécurisé, ainsi qu'à prévenir la pollution de l'air, de l'eau et du sol.

Le dispositif de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) sont responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie.

Les associations sont actives dans la sensibilisation du public, la mobilisation de bénévoles, la mise en place de campagnes de collecte des déchets, le plaidoyer en faveur de politiques environnementales et la recherche de solutions innovantes pour réduire notamment la pollution plastique et préserver l'environnement.

Les évolutions réglementaires

Les évolutions réglementaires tendent vers une approche plus ambitieuse et durable de la gestion des déchets. Le Programme "Agenda 2030" adopté par l'ONU en septembre 2015 définit un langage commun du développement durable pour les Nations Unies. Il regroupe 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) dont **l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone en 2050**.



Des réglementations européennes imposant des systèmes et des objectifs de collecte sélective et de recyclage

La réglementation européenne sur les déchets repose sur 3 directives européennes :

La directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE) établit un cadre pour la gestion des déchets dans l'Union européenne. Elle **impose aux États membres d'adopter des plans de gestion des déchets** et de mettre en place des mesures pour réduire la production de déchets, favoriser le recyclage et la réutilisation des matériaux et limiter les déchets destinés à l'enfouissement. Cette directive a été transposée en droit français par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

La directive sur les emballages et les déchets d'emballages (94/62/CE) établit des objectifs de recyclage et de valorisation des emballages dans l'Union européenne. Elle impose également des exigences en matière de tri des déchets d'emballages et de Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Cette directive a été transposée en droit français par le décret du 23 décembre 1994 relatif à la prévention et à la gestion des déchets d'emballages.

La directive sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (2012/19/UE) impose aux États membres de **mettre en place des systèmes de collecte sélective et de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques**. Elle établit également des exigences en matière de **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)**. Cette directive a été transposée en droit français par le décret du 20 juillet 2005 relative à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

Ces réglementations européennes ont donc un impact sur la collecte de déchets en France en imposant des exigences en matière de gestion et de recyclage des déchets, ainsi qu'en renforçant la responsabilité des producteurs.

Sources : sites internet de l'Union européenne (europa.eu) et du Ministère de la Transition écologique (transitionecologique.gouv.fr)



Des évolutions réglementaires françaises impactent fortement les modalités de collecte des déchets

En France, la collecte des déchets repose sur 4 principales lois :

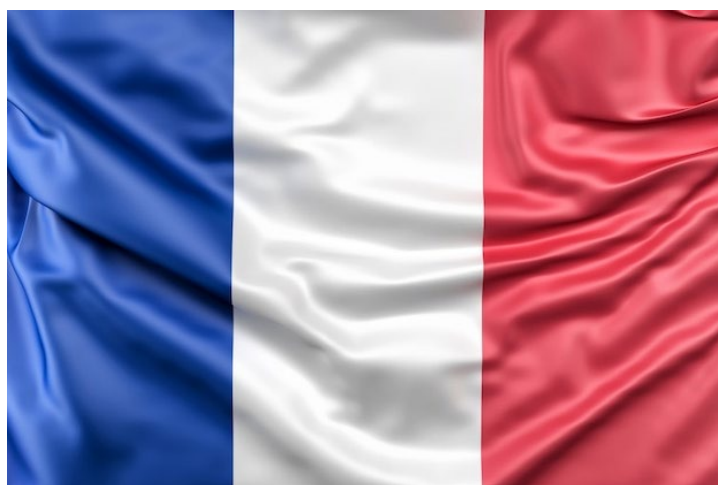


Loi relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux de 1975. Il s'agit de **1ere loi** sur la gestion des déchets, définissant le mot "déchet". Cette loi confie à chaque commune la responsabilité de collecter et d'éliminer les déchets des ménages et pose également **le principe du pollueur-payeur**.

La loi relative à l'élimination des déchets de 1992 renforce les dispositions de la loi de 1975 et **définit les objectifs de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets**. Il s'agit de prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, d'organiser le transport des déchets, de valoriser les déchets et d'assurer l'information auprès du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015. Cette loi a introduit des objectifs ambitieux **pour la réduction des déchets, notamment l'objectif de réduire de 50% la mise en décharge des déchets non dangereux d'ici 2025**. La LTECV a également introduit des mesures pour encourager le recyclage et la valorisation des déchets, telles que l'obligation pour les grandes entreprises de trier leurs déchets.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020. Cette loi vise à accélérer la transition vers **une économie circulaire en France**. Elle prévoit notamment **l'interdiction de la mise en décharge** de certains déchets, tels que les déchets **plastiques recyclables depuis 2022**. La loi AGEC prévoit également des mesures pour encourager le recyclage et la réutilisation des déchets, ainsi que pour réduire la production de déchets. La loi AGEC transforme le système d'organisation des filières REP en renforçant les objectifs, en modifiant le régime de sanction des éco-organismes et en créant de nouvelles filières en vue d'étendre la responsabilité des industriels (cf. « Les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) : les principes, les chiffres clés et l'impact de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) »).



Les objectifs de la France pour une transition énergétique et environnementale cohérente

Les objectifs de la loi de la **transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015** sont d'atteindre en 2025, 65 % de recyclage pour les déchets non dangereux non inertes et de **réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025**.

La **feuille de route économie circulaire** de 2018 propose **des mesures concrètes** afin d'atteindre ces objectifs :

- réduire la consommation de ressources = réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 par rapport à 2010
- réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010
- tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025
- réduire les émissions de GES : économiser l'émission de 8 millions de tonnes de CO2 supplémentaires en moins chaque année grâce au recyclage du plastique
- créer 500 000 emplois supplémentaires, y compris dans des métiers nouveaux.

Les **objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 (AGEC)** sont de transformer l'économie linéaire (produire, consommer, jeter) en une économie circulaire.

Cette loi est fondée sur 5 axes dont toute une série de mesures pour sortir du plastique jetable. Les objectifs sont de diminuer de 5 % des emballages réemployés mis sur le marché en France en 2023 et de 10% des emballages réemployés mis sur le marché en France en 2027, **l'objectif final étant la fin du plastique à usage unique d'ici 2040**. Des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage seront fixés par décret. Ces objectifs sont répartis sur quatre périodes, permettant de repenser progressivement l'utilisation des plastiques à usage unique : 2021-2025 ; 2025-2030 (**nouveau décret en 2026**) ; 2030-2035 ; 2035-2040.



Introduite par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de GES jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone.

(Source : ministère de la transition écologique)

L'objectif général est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Via les déchets, il s'agit de décarboner la production d'énergie. Pour y parvenir, il s'agit de se reposer uniquement sur les sources d'énergie suivantes : les ressources en biomasse (déchets de l'agriculture et des produits bois, bois énergie...), la chaleur issue de l'environnement (géothermie, pompes à chaleur...) et l'électricité décarbonée. Un des objectifs à horizon 2050 est de réduire de 66% des émissions de GES par rapport à 2015.

(Source : SNBC en 10 points)



Focus sur les évolutions réglementaires françaises impactant la collecte des déchets

Directive sur les biodéchets issue de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)



- A partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.
- La mise en œuvre de cette disposition, introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, repose sur les collectivités territoriales (communes ou communautés de communes), qui devront proposer les solutions vous permettant d'effectuer ce tri à la source, chez vous.

En 2019, la collecte des biodéchets était encore peu effectuée : 101 collectivités réalisaient une collecte des biodéchets des ménages pour 4,2 millions d'habitants effectivement desservis, soit 6,2% de la population française. L'objectif de généralisation du tri à la source constitue donc un enjeu majeur à relever par les collectivités territoriales et les parties prenantes qui les accompagnent. Les grandes métropoles ont commencé à mener des expérimentations en vue de l'obligation à compter du 1^{er} janvier 2024. A aujourd'hui, on constate une augmentation très progressive des flux orientés vers le compostage.

Source : Orientation des flux de déchets à l'horizon 2050 – Analyse prospective FNADE



Interdiction de certains produits plastiques à usage unique

- La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) : cette loi, adoptée en 2020, vise à réduire le gaspillage et à favoriser la transition vers une économie circulaire.
- Elle prévoit notamment l'**interdiction de certains produits en plastique à usage unique, l'extension des consignes de tri des emballages, la mise en place d'une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les produits du bâtiment et la généralisation de la tarification incitative pour la gestion des déchets ménagers**. La mise en œuvre de cette loi va impacter la collecte et la gestion des déchets en France, notamment avec l'arrêt des emballages à usage unique dans la restauration rapide.

La tarification incitative : principe et son impact

- Le principe de la **tarification incitative** est de faire payer les usagers du service de gestion des déchets selon les quantités qu'ils produisent.
- La loi de **transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** de 2015 impose de déployer un financement incitatif pour le service public des déchets à 15 millions d'habitants en 2020, **puis 25 millions en 2025**. En 2021, la population concernée plafonnait à 5,6 millions d'habitants.



Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : les principes, les chiffres clés et l'impact de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)

Le dispositif de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits : l'éco-conception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage et la gestion de fin de vie.

La REP s'inspire du principe « pollueur-payeur ». Il implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) sont responsables de l'ensemble du **cycle de vie** des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie.

Le dispositif des filières à REP a véritablement pris son essor en France, avec le décret du 1er avril 1992 sur les emballages ménagers. Depuis, sous l'impulsion de réglementations nationales et européennes, ce dispositif a été élargi, à la fois sur la nature des produits concernés, mais également sur le champ couvert par celle-ci (prévention, réemploi, réparation...).

Les filières REP concernent à la fois des produits à destination des ménages et des produits à usage professionnel.

Chiffres clés concernant les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP)



Source : Ademe 2020

Aujourd'hui, les fabricants sont tenus de financer la gestion de leurs déchets à travers leur cotisation à un éco-organisme qui l'assure en leur nom. Pour autant, il ne leur est pas imposé d'objectifs de résultat.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) modifie le régime de sanction pesant sur les éco-organismes. Il leur sera également demandé d'atteindre des objectifs chiffrés en matière de réemploi, de réparation, de réutilisation et surtout d'éco-conception des produits qui sont soumis à ces filières.

Le calendrier d'application sera progressif entre 2021 et 2025 selon les filières.



Les évolutions des donneurs d'ordre

La gestion des déchets dans les villes de France est généralement assurée par des services municipaux et des entreprises spécialisées. Les évolutions des politiques de gestion des déchets varient d'une ville à l'autre en fonction des ressources disponibles, des contraintes locales et des objectifs spécifiques fixés par chaque municipalité pour réduire l'empreinte environnementale et promouvoir une gestion plus durable des déchets.



La valorisation organique : certaines villes ont déjà démarré la collecte des biodéchets en promouvant le compostage domestique et mettent en place des programmes de collecte des déchets organiques réduisant ainsi la quantité de déchets envoyés vers les centres d'incinération ou les décharges.

L'instauration d'une économie circulaire : les municipalités favorisent les initiatives visant à promouvoir l'économie circulaire, où les déchets sont considérés comme des ressources potentielles. Cela inclut le développement de filières de réutilisation, de réparation et de revente des biens pour prolonger leur durée de vie, mais également la valorisation énergétique. Certaines villes ont déjà démarré la collecte des biodéchets en promouvant le compostage domestique et mettent en place des programmes de collecte des déchets organiques réduisant ainsi la quantité de déchets envoyés vers les centres d'incinération ou les décharges.

L'innovation et les technologies vertes : certaines grandes villes exigent de la part de leurs prestataires de collecte l'utilisation de technologies vertes et de solutions innovantes pour une gestion des déchets plus respectueuses de l'environnement (cf. partie « Les évolutions technologiques... ») et adaptée au regard de l'environnement urbain.

Sensibilisation et participation citoyenne pour une meilleure gestion des déchets et une réduction à la source : les donneurs d'ordre mettent en place des campagnes de sensibilisation pour encourager la population à réduire, réutiliser et recycler les déchets. Cela peut inclure des programmes éducatifs dans les écoles et des initiatives de la part des usagers visant à promouvoir des comportements éco-responsables.

Exemples de nouvelles actions en faveur du tri et de la réduction des déchets à Paris et Marseille

Paris

- **Expérimentation de collecte des masques à usage unique** en vue de leur recyclage dans 17 mairies
- **Création d'une friperie solidaire** et d'un espace pédagogique dédiés à la transition écologique et aux changements de comportements
- **Ouverture d'une bricothèque-ressourcerie** pour réemployer des objets collectés
- **873 tonnes de feuilles mortes** ont été valorisées en compost au lieu d'être incinérées
- Déploiement de la **première ressourcerie mobile** dans le 17^e arrondissement



Source : rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris

Marseille

- **Sensibilisation** de 13 000 personnes autour d'animations sur le terrain
- **6 temps forts** : réutiliser en février et octobre, Réduire en avril et novembre, recycler en juin, R3flexes en décembre + 16 ateliers de sensibilisation en interne
- **3 partenariats** : festival zéro déchet, zéro waste, salon anti-gaspi.
- 141 écoles concernées par les 300 animations pédagogiques sur les déchets auprès des classes de CE2 au CM2 volontaires.
- 16 000 autocollants **Stop pub** distribués

Source : rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Territoire Marseille-Provence

Les évolutions technologiques...

Les évolutions technologiques visent à améliorer l'efficacité et la durabilité de la collecte en réduisant les coûts et en améliorant la qualité de service. Elles sont caractérisées par **5 principales transformations** :



Les « **poubelles intelligentes** » sont équipées de **capteurs qui permettent de mesurer le niveau de remplissage** des déchets, ainsi que d'autres paramètres tels que la température et l'humidité. Les données collectées par ces capteurs sont utilisées pour planifier les itinéraires de collecte des déchets, permettant ainsi de réduire les déplacements inutiles des camions de collecte.

Avec les « poubelles intelligentes » équipées de système de **puçage RFID**, les véhicules de collectes disposant d'un équipement de pesées embarquées permettent de **facturer le producteur de déchets en direct** en fonction des quantités produites contribuant à une responsabilisation et à une diminution du poids des déchets conformément aux exigences des filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP). En utilisant les données collectées par les puces RFID, il devient possible de facturer les producteurs en fonction de la quantité et du type de déchets qu'ils génèrent, favorisant ainsi une meilleure responsabilisation et incitant à la réduction des déchets à la source.

De nombreuses villes à travers le monde ont commencé à remplacer leurs flottes de camions de collecte des déchets par des **véhicules de collecte plus respectueux de l'environnement** type électriques. Ces véhicules sont plus respectueux de l'environnement et plus silencieux que les camions à essence et peuvent également être équipés de capteurs pour aider à optimiser la collecte des déchets. D'autres métropoles comme le Grand Lyon convertissent leur flotte de véhicules au **Gaz Naturel pour Véhicules (GNV)** (*Source : rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Grand Lyon*).

Certaines villes ont commencé à distribuer **des sacs à déchets biodégradables** aux ménages, ce qui permet de réduire la quantité de déchets qui finissent dans les décharges. Ces sacs se décomposent rapidement lorsqu'ils sont jetés dans la nature, ce qui **réduit les impacts environnementaux des déchets**.

Les camions de collecte sont équipés de technologies telles que des **capteurs de chargement, des caméras et des GPS pour optimiser le processus de collecte** des déchets. Ces **technologies permettent aux chauffeurs de camions de collecter les déchets de manière plus efficace, de suivre les itinéraires en temps réel et de signaler les problèmes de sécurité ou de circulation**.



Les évolutions technologiques en cours ou à venir pour la collecte des déchets



Des avancées technologiques sont en cours d'expérimentation afin d'optimiser les méthodes de collecte, de réduire les coûts, d'augmenter la récupération des matériaux recyclables et minimiser l'impact environnemental de la collecte des déchets.

Les chercheurs travaillent sur **l'utilisation de l'IA pour aider les véhicules autonomes** à collecter les déchets de manière plus efficace. Les algorithmes d'apprentissage automatique peuvent être utilisés pour **améliorer la reconnaissance des objets et aider les camions-poubelles à trier les déchets plus efficacement**.

Il en est de même pour aider les **véhicules autonomes à collecter les déchets** de manière plus efficace. Les **algorithmes d'apprentissage automatique peuvent être utilisés pour améliorer la reconnaissance des objets et aider les camions-poubelles à détecter la nature des déchets** plus efficacement. Ces véhicules font l'objet d'expérimentations dans le monde, et parfois même dans des environnements urbains peu denses. Les projets explorent comment l'automatisation pourrait contribuer à améliorer la sécurité routière, les conditions de travail et à réduire l'impact environnemental.

Les drones utilisent des caméras et des capteurs pour collecter des données sur les déchets comme leur emplacement en cas de dépôts sauvages. Les capteurs peuvent également être utilisés pour mesurer le niveau de remplissage des poubelles, ce qui peut aider les collecteurs de déchets à planifier les itinéraires de collecte les plus efficaces. Certains drones sont équipés de bras robotiques qui peuvent saisir et déplacer les déchets.

Cependant, les défis et les investissements nécessaires pour généraliser ces technologies à des environnements urbains complexes et s'assurer qu'ils fonctionnent de manière fiable et sécurisée dans des situations variées ne sont pas encore atteints

Des innovations déjà en place en matière de tri des déchets



Les évolutions technologiques dans le tri des déchets visent principalement à améliorer l'efficacité, la précision et la rentabilité du processus de tri. Voici les 4 principales innovations:

De nombreuses usines de traitement des déchets ultra-modernes ont été construites récemment dans le monde entier, elles sont équipées de technologies ultra-modernes pour traiter les déchets de manière plus efficace et plus respectueuse de l'environnement. Par exemple, certaines usines utilisent **des technologies de pyrolyse, de gazéification et de compostage** pour transformer les déchets, qui peuvent ensuite être utilisés pour produire de l'énergie. Des centres de tri utilisent des systèmes de tri automatisés pour trier les déchets en fonction de leur nature, de leur couleur et de leur matériau. Ces systèmes utilisent des technologies telles que les capteurs optiques et les aimants pour trier les déchets.

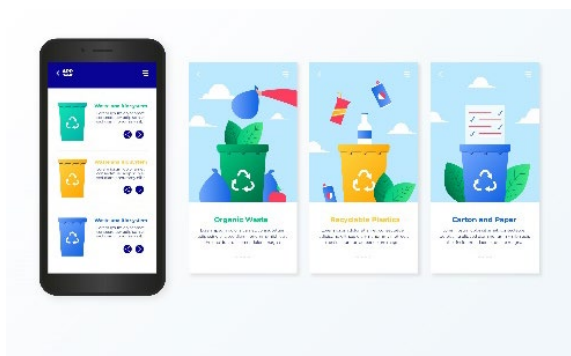
Les robots trieurs évolutifs sont des machines améliorant la performance des tris des déchets.

Le tri automatique des déchets se fait désormais **par le biais de l'intelligence artificielle (IA + vision et robotique)** et de l'apprentissage automatique des données.

Avec le renforcement des réglementations technologiques, le tri optique prend une place centrale pour séparer les plastiques et renforcer l'efficacité et la rapidité du tri.

Une digitalisation du secteur visant à optimiser la gestion, la traçabilité et la collecte des déchets pour une meilleure analyse des flux de déchets et des pratiques plus efficaces et durables.

La digitalisation dans la gestion des déchets est introduite pour optimiser l'efficacité opérationnelle, améliorer la traçabilité des déchets et faciliter la conformité réglementaire. Les activités du déchet connaissent 3 principales avancées dans le domaine digital :



La data intelligence : en consolidant et en s'appuyant sur les données recueillies, via la **digitalisation des services**, la gestion des déchets **peut faire évoluer ses services avec des données prédictives**.

Interfaces digitales : en digitalisant la gestion des déchets, des collectivités proposent à l'utilisateur en quelques clics, de **prendre un rendez-vous pour des flux spécifiques** etc. Le service devient alors un service à la demande et non plus récurrent à haute fréquence avec forcément un impact sur les métiers. En taxant également, les mauvaises pratiques pour inciter à les corriger, mais aussi en permettant à chacun de lutter contre les dépôts sauvages, via des applications d'alertes, le digital contribue au développement de l'économie circulaire. La digitalisation des déchets participe également à la baisse globale du volume du déchet. La digitalisation de la gestion des déchets incite l'utilisateur à donner une seconde vie au déchet, en encourageant les dons à des associations ou des recycleries... **Les tournées avec le digital** peuvent être optimisées grâce aux outils interconnectés de géolocalisation embarquée. Des logisticiens peuvent suivre, analyser et adapter en temps réel les parcours et les tournées de collecte en fonction des conditions d'exploitation et de circulation.

Ubérisation des déchets : le gestionnaire des déchets **met en relation les producteurs de déchets avec ceux qui ont les capacités à les collecter, les trier et les valoriser**. Des modèles économiques existent déjà. Des « Uber du déchet » ont déjà réussi des développements importants, notamment Rubicon Global sur le marché nord-américain, plateforme B2B qui met en relation les camions de gestion des déchets et leurs clients - entreprises et particuliers. A titre d'exemple, la première marketplace de mise en relation entre producteurs et collecteurs de déchets Waster a favorisé la mutualisation des apports en déchèterie, essentiellement entre particuliers avec un impact sur les collectes usuelles.



Les évolutions sociétales

Une prise de conscience en faveur de l'éco-responsabilité et du développement durable

Au fil des années, il y a eu des évolutions importantes dans la façon dont les ménages gèrent leurs déchets, à la fois sur le plan sociétal et écologique. Voici quelques exemples de ces évolutions :



La prise de conscience environnementale : de plus en plus de ménages sont sensibilisés aux enjeux environnementaux, tels que le réchauffement climatique, la pollution, la perte de biodiversité, etc. Cette prise de conscience a conduit de nombreux ménages à **adopter des comportements plus respectueux de l'environnement**, notamment en matière de gestion des déchets.

La réduction des déchets : les ménages sont de plus en plus conscients de la nécessité de réduire la quantité de déchets qu'ils produisent. Ils cherchent ainsi à limiter les emballages, à éviter les produits jetables, à privilégier les produits réutilisables, à acheter en vrac, etc. De plus en plus de ménages ont également recours au compostage pour réduire la quantité de déchets organiques qu'ils produisent.

Le tri des déchets : le tri sélectif des déchets est de plus en plus généralisé dans de nombreux pays. Les ménages sont invités à trier leurs déchets en fonction de leur type (papier, plastique, verre, etc.) afin de permettre leur recyclage. Certains pays ont mis en place des systèmes de collecte sélective, avec des bacs spécifiques pour chaque type de déchet.

Les plateformes digitales de vente de produits en 2nde main, ou de dons : **l'émergence de plateformes collaboratives** qui permettent de manière simple de revendre de produits entre particuliers ou de dons, réduit à la source le volume de déchets.

Le recyclage : le recyclage des déchets est de plus en plus courant. Les ménages sont incités à déposer leurs déchets recyclables dans les conteneurs prévus à cet effet. De nombreux pays ont également mis en place des systèmes de collecte sélective pour les déchets recyclables.

Les nouvelles technologies : les nouvelles technologies offrent de nouvelles opportunités pour la gestion des déchets. Par exemple, il existe des **applications pour aider les ménages à trier leurs déchets, des outils pour mesurer la quantité de déchets produits, des solutions de compostage domestique, la gestion des encombrants, etc.**

En résumé, les ménages ont connu des évolutions significatives en matière de gestion des déchets, avec une prise de conscience environnementale croissante, une réduction de la quantité de déchets produits, un tri sélectif plus généralisé, un recyclage plus courant et de nouvelles technologies pour faciliter la gestion des déchets.



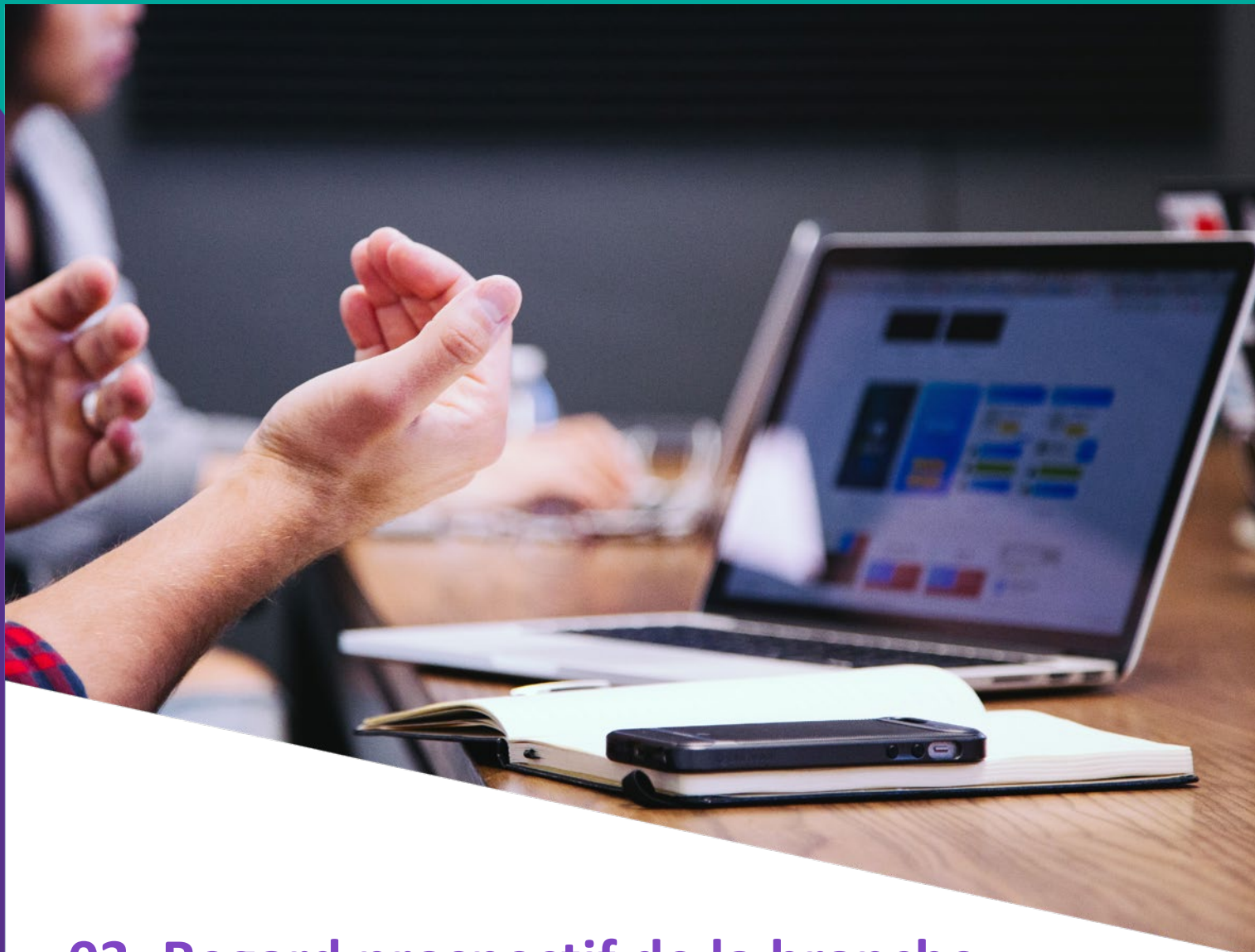
Conclusion de la partie 02 « Etat des lieux de la branche »

La branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine présente 4 activités (la collecte, le tri, la valorisation des déchets et la propreté urbaine). Pour répondre aux besoins des usagers, les méthodes de collecte se sont élargies, offrant ainsi des solutions plus variées. La période de 2010 à 2020 a été marquée par une légère augmentation du volume des déchets ménagers, stimulée principalement par la croissance démographique. Les déchets dangereux et industriels non dangereux ont également connu des hausses plus substantielles. Cette évolution s'inscrit dans un écosystème en constante mutation, motivé par les exigences croissantes des commanditaires et l'émergence de nouveaux acteurs tels que les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) et les associations.

L'état des lieux de la branche montre que cette dernière connaît 4 principales évolutions :

1. Les évolutions **réglementaires** ont imposé des pratiques de collectes et de tris plus stricts, avec des objectifs ambitieux de réduction, de réemploi et de valorisation des déchets.
2. Les évolutions **technologiques** ont transformé la gestion des déchets, avec des avancées telles que l'automatisation des processus de tri, le développement de capteurs pour surveiller les niveaux de remplissage des conteneurs, ainsi que l'utilisation de technologies de pointe telles que la robotique pour faciliter le tri des déchets complexes.
3. Les **donneurs d'ordre** sont devenus plus exigeants en matière de solutions de gestion des déchets plus efficaces, durables et économiques. Ils cherchent des partenariats avec des prestataires offrant des technologies innovantes et des modèles commerciaux adaptés pour maximiser la valorisation des déchets tout en minimisant leur impact sur l'environnement.
4. Sur le **plan sociétal**, la société a connu des changements majeurs, avec une prise de conscience croissante de l'écoresponsabilité et un intérêt grandissant pour le développement durable. Ceci conduit à une augmentation de l'adoption des pratiques de recyclage, de réutilisation et de réduction des déchets.





03. Regard prospectif de la branche à horizon 2030

La branche a décidé d'anticiper l'impact de ces évolutions afin de se préparer aux transformations à venir pour maintenir l'employabilité de ses salariés et rester agile dans un environnement professionnel en constante évolution.

Plus spécifiquement, il s'agit pour la branche de :

- S'adapter aux nouvelles exigences légales pour rester conforme et éviter des sanctions,
- D'identifier les besoins émergents des donneurs d'ordre et de s'adapter en conséquence pour maintenir des partenariats solides,
- D'intégrer les avancées technologiques pour améliorer l'efficacité opérationnelle,
- D'ajuster les pratiques de gestion des déchets en proposant des solutions adaptées aux besoins des usagers et respectueuses de l'environnement,
- D'anticiper les besoins en métiers et compétences d'ici 2030,
- Sécuriser l'employabilité et développer la professionnalisation des salariés.

Pour qualifier l'impact des évolutions de la branche d'ici 2030, une enquête qualitative a été menée auprès des entreprises de la branche.

La réalisation d'une enquête quantitative dans le cadre d'une étude prospective permet d'explorer en profondeur les perceptions, les orientations et les besoins des acteurs clés. Cela offre une compréhension approfondie des dynamiques spécifiques à la branche, permettant d'identifier les tendances émergentes.

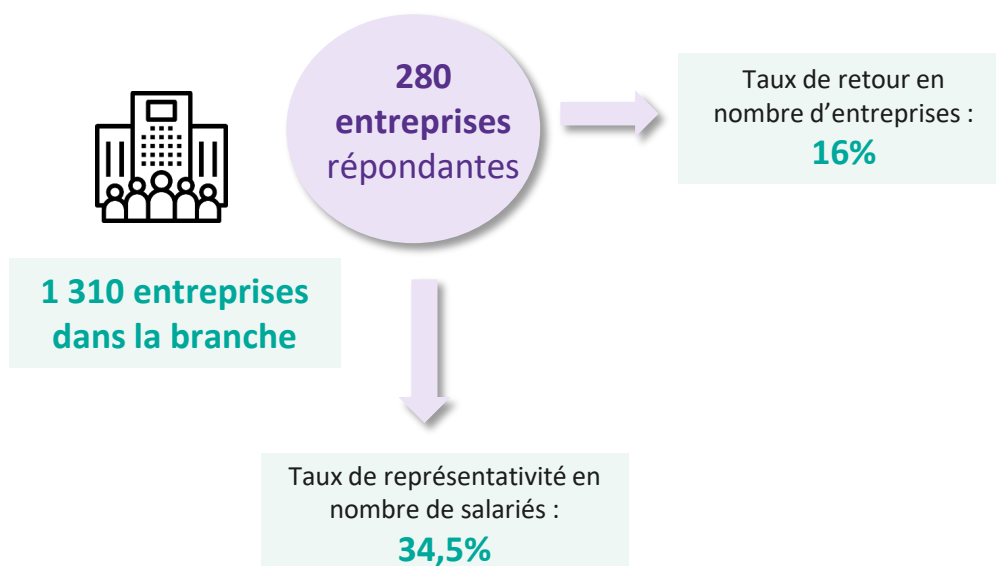
Les branches ont été interrogées sur 3 thèmes :

1. les évolutions/mutations impactant la filière des déchets,
2. les orientations stratégiques face à ces mutations,
3. les impacts sur les métiers, les compétences et les besoins en formation.

La représentativité de l'étude

La **représentativité d'une étude** quantitative indique dans quelle mesure les résultats obtenus à partir d'un échantillon donné peuvent être généralisés à une population plus large.

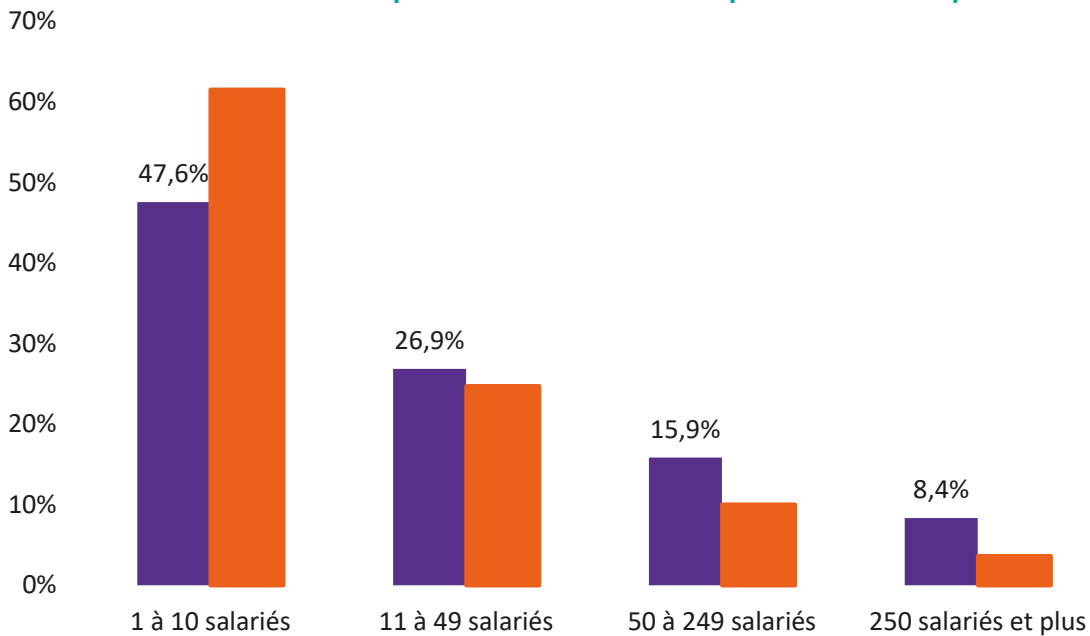
Une attention méticuleuse a été portée à la structure de l'échantillon proche de la structure de la branche et à la minimisation des biais pour assurer une représentativité adéquate.



Parmi les 1 310 entreprises de la branche, 280 ont répondu à cette enquête, soit un **taux de participation global de 16%**. Parmi ces répondants, **31% sont rattachés à un groupe et 47,6% appartiennent à une très petite entreprise** (1 à 10 salariés).

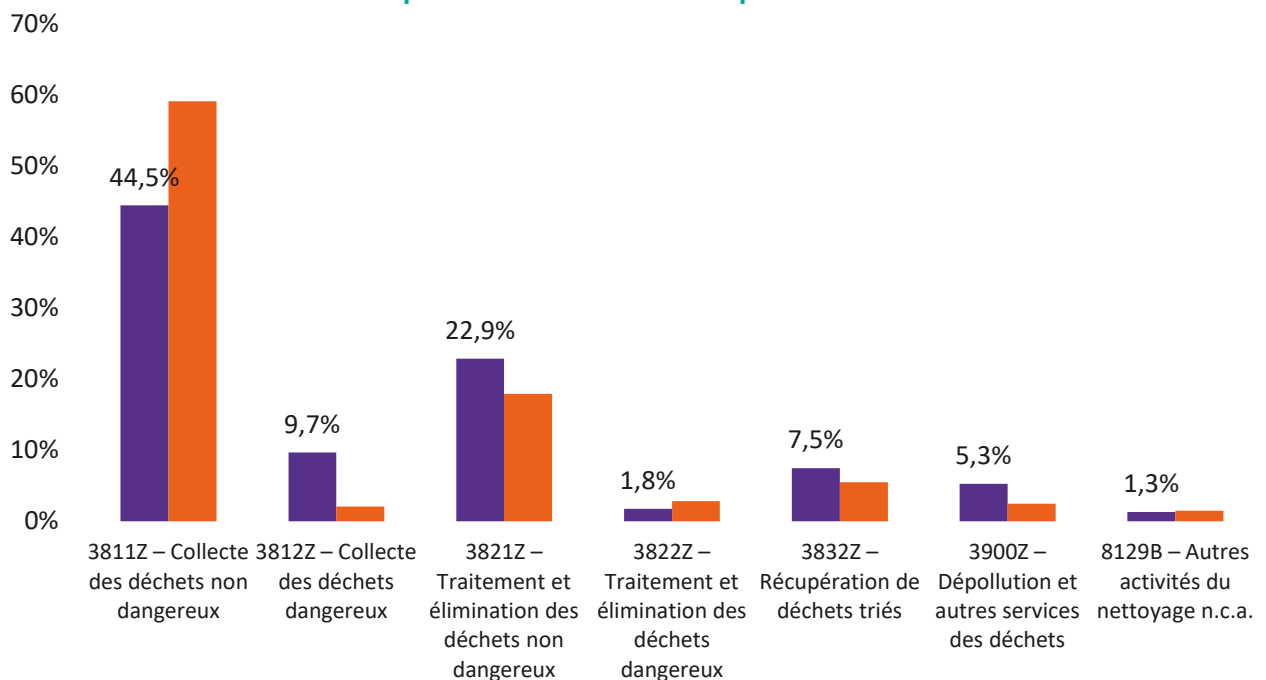


La représentativité de l'étude par taille d'entreprise



L'enquête présente une légère **sous-représentation des très petites entreprises** (de 10 salariés ou moins) en comparaison aux tendances nationales de la branche : 48% de l'échantillon contre 62% dans les tendances à l'échelle de la branche. Les redressements nécessaires ont été effectués.

La représentativité de l'étude par code NAF



L'enquête présente une légère **sous-représentation des entreprises de collecte des déchets non dangereux** en comparaison aux tendances nationales : 45% de l'échantillon contre 59% dans les tendances à l'échelle de la branche.

A l'inverse, une légère **sur-représentation de la collecte des déchets dangereux et du traitement et élimination des déchets non dangereux**. Les redressements nécessaires ont été effectués.

■ Enquête prospective ■ INSEE – Base Tous salariés 2020

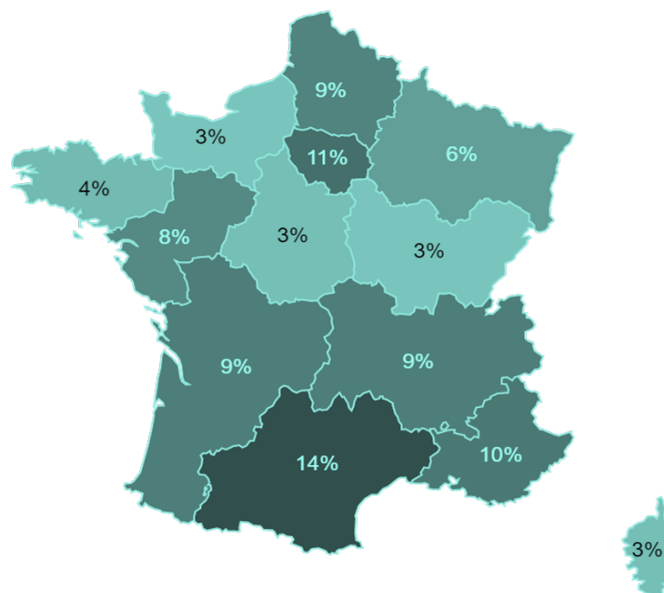
Le profil des répondants

- **37% Dirigeants**
- **27% RH, RRH, DRH**
- **21% Autres***
- **9% Responsables/Directeurs formation**
- **4% Exploitation**
- **2% Responsables/Directeurs innovation**
- **1% Commerce**

*Autres répondants : Assistants de direction, Directeurs, Présidents, Responsables, Secrétaires Comptables

- **14%** en Occitanie
- **10%** en PACA
- **9%** en Nouvelle-Aquitaine
- **9%** en Auvergne Rhône-Alpes

L'Île-de-France représente **11%** des répondants à cette enquête.



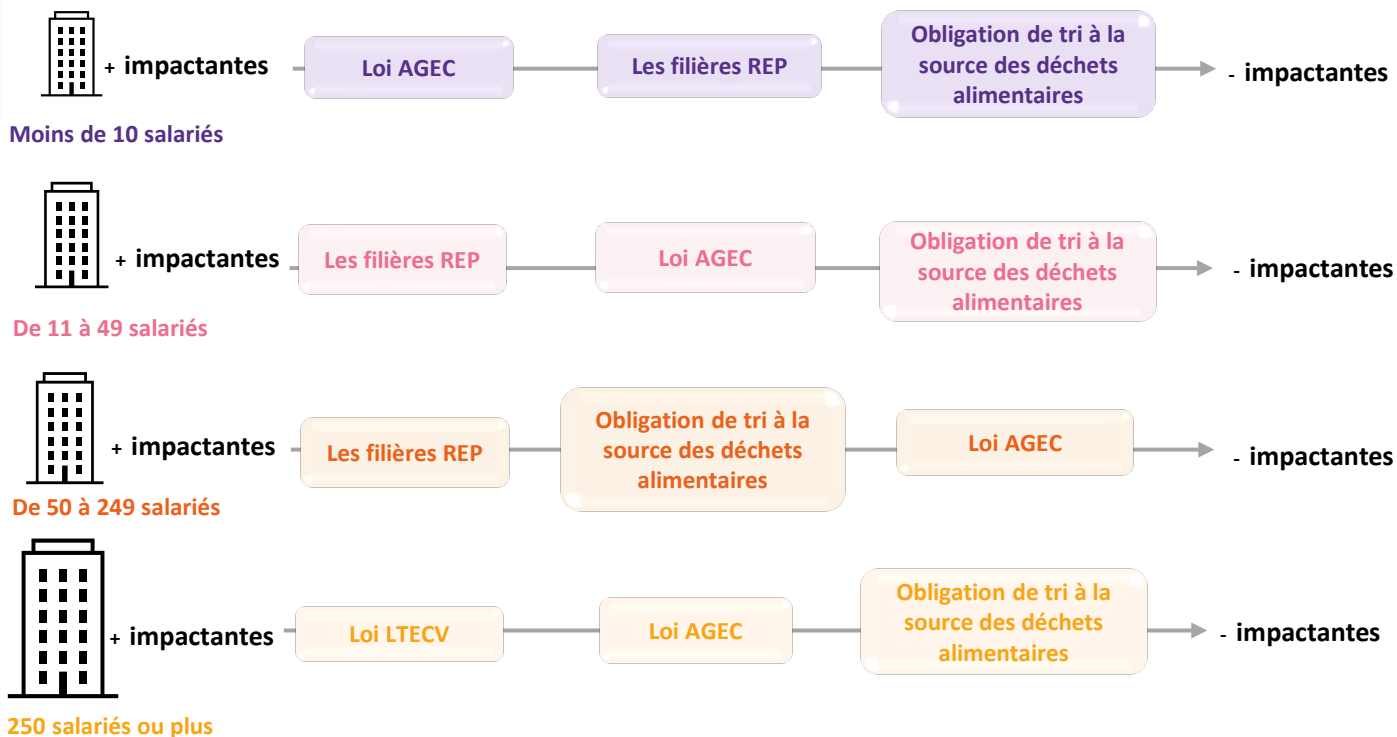
Les évolutions réglementaires

Les principales évolutions réglementaires qui vont impacter les activités du déchet à horizon 2030 citées par les répondants à l'enquête sont les suivantes :

Selon les répondants, les 2 lois ayant le plus d'impact sur leur activité sont la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) et les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP).



Les évolutions réglementaires les plus impactantes selon la taille de l'entreprise



Les deux lois ayant le plus d'impact sur leur activité sont la **loi AGEC** et les **filières de REP**. 53% d'entre eux estiment que les obligations de tri à la source des déchets alimentaires auront également un impact sur leur activité. **Selon la taille de l'entreprise, l'impact de ces évolutions règlementaires n'est pas perçu de la même façon.** Les entreprises de moins de 10 salariés voient la loi AGEC comme l'évolution la plus impactante pour eux, tandis que les entreprises de taille intermédiaire ou grandes entreprises (de 11 à 249 salariés) sont plus soucieuses des filières REP et les très grandes entreprises restent préoccupées tant par les lois LTECV et AGEC.

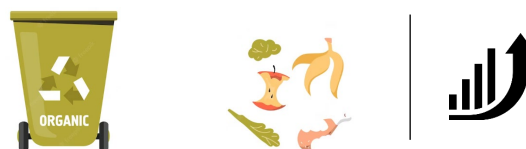
Les évolutions réglementaires

Des perspectives d'évolution du volume de déchets stable ou en hausse selon les répondants

Déchets ménagers



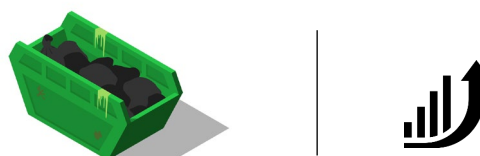
Biodéchets



Déchets dangereux



Déchets industriels non dangereux



Source : Enquête 2023

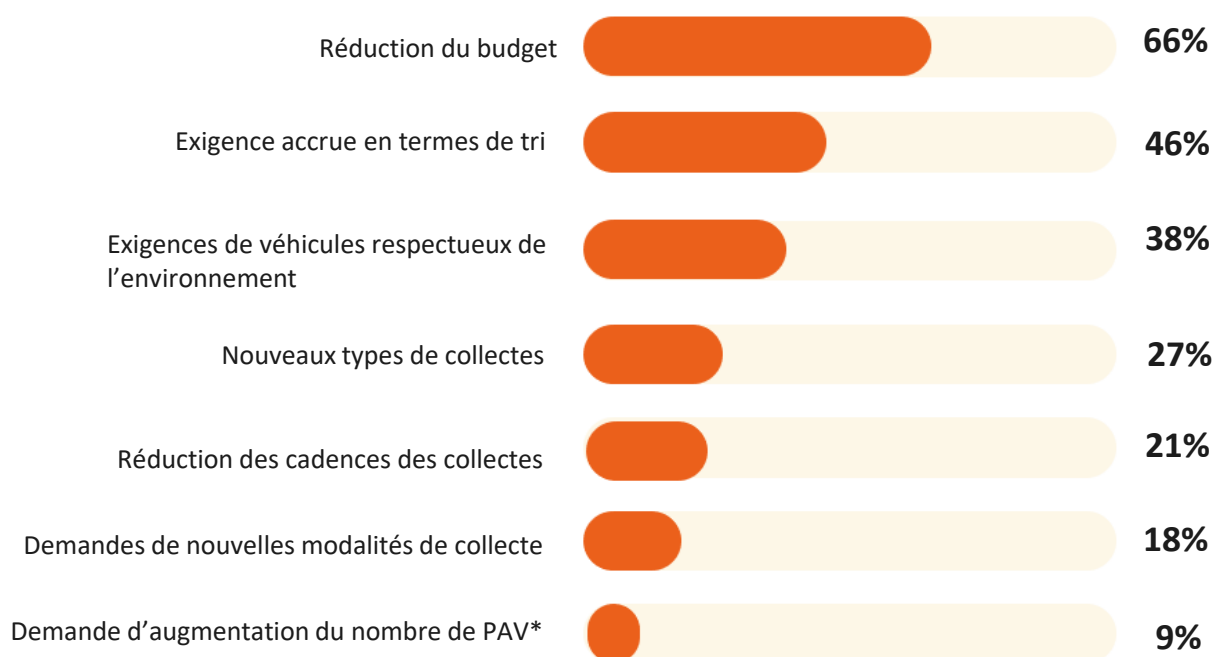
D'après les répondants à l'enquête prospective, **seuls les biodéchets collectés, triés et traités par les entreprises et les déchets industriels non dangereux seront en hausse à horizon 2030**. Plus de la moitié des répondants (56%) considèrent que cette hausse sera a minima de 20% par rapport à aujourd'hui. Concernant les autres types de déchets (ménagers et dangereux), la majorité considère que le volume restera stable en 2030.



Les évolutions des donneurs d'ordre

Les principales évolutions émanant des donneurs d'ordre qui vont impacter les activités du déchet à horizon 2030 cités par les répondants à l'enquête sont les suivantes :

Pour plus de la moitié des répondants, la réduction de budget est la principale évolution constatée dans les demandes des donneurs d'ordre.



*Points d'apports volontaires

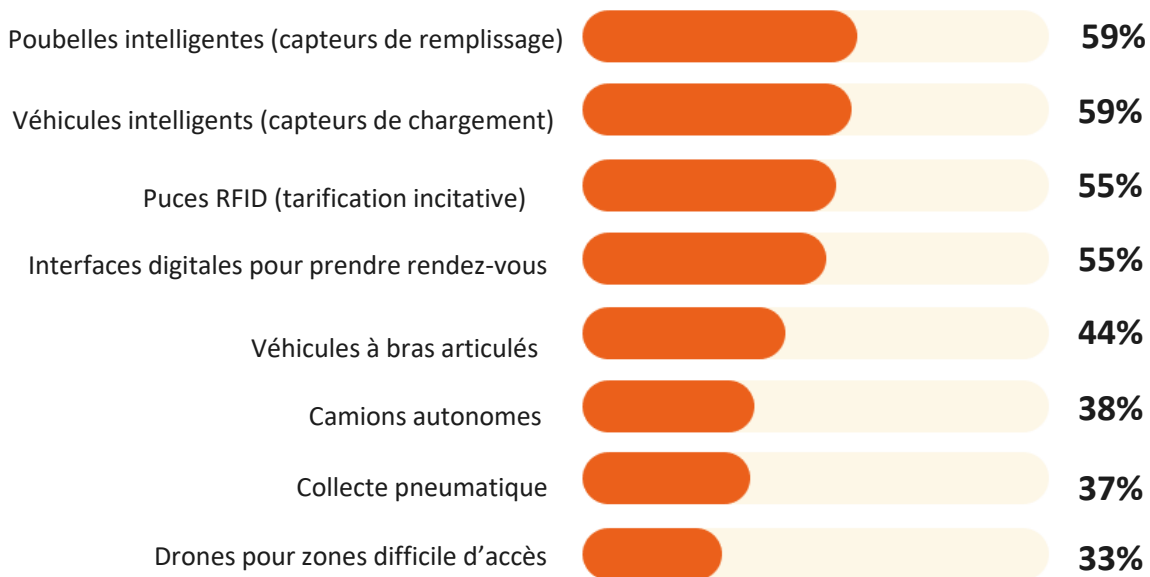
La contrainte budgétaire (66%) pourrait nécessiter des ajustements importants dans la manière dont les ressources sont allouées et utilisées. L'exigence accrue en termes de tri (46%) pourrait entraîner des investissements dans des infrastructures de tri efficaces. De plus, l'exigence de véhicules respectueux de l'environnement (38%) offrirait des avantages à long terme en réduisant l'empreinte carbone du service de collecte mais entraînerait des coûts initiaux au préalable. Les demandes de nouveaux types de collectes (27%) et les demandes de nouvelles modalités de collecte (18%) indiquent une évolution des méthodes de gestion des déchets. Enfin, une augmentation de 9% des points d'apports volontaires souligne la nécessité d'élargir les points de dépôt pour une meilleure accessibilité aux usagers.



Les évolutions technologiques

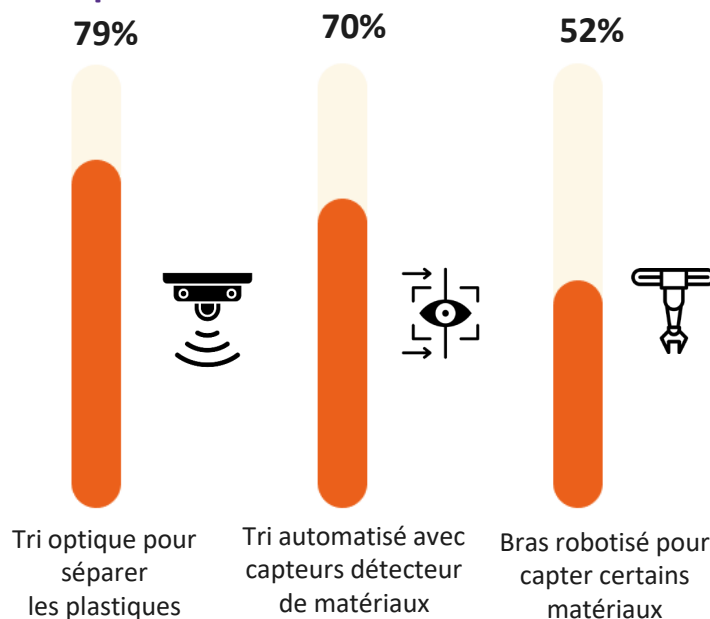
Les principales évolutions technologiques qui vont impacter les activités du déchet à horizon 2030 cités par les répondants à l'enquête sont les suivantes :

59% des répondants considèrent que les poubelles intelligentes et les véhicules intelligents vont plus particulièrement impacter la collecte de déchets.



Les données mettent en évidence une forte demande pour des solutions technologiques avancées dans la gestion des déchets, avec une prédominance à 59% pour les poubelles et véhicules intelligents équipés de capteurs. L'utilisation de puces RFID dans le cadre de la tarification incitative et les interfaces numériques pour la planification des rendez-vous représentent également un intérêt marqué à 55%. Cependant, les véhicules à bras articulés (44%) sont recherchés pour des opérations spécifiques, tandis que l'intérêt pour les camions autonomes (38%), la collecte pneumatique (37%) et les drones pour les zones difficiles d'accès (33%) suggèrent une ouverture à des technologies innovantes pour améliorer l'efficacité et la durabilité des services de collecte.

79% des répondants considèrent que le tri optique pour séparer les plastiques va plus particulièrement impacter le des déchets d'ici 2030.



Les données révèlent un fort intérêt, à hauteur de **79%**, pour le tri optique destiné à séparer les plastiques afin d'améliorer la gestion de ce type de déchets. De plus, le tri automatisé avec des capteurs détecteurs de matériaux (70%) indique une demande pour des technologies avancées facilitant le tri automatisé des déchets. L'utilisation de bras robotisés pour capturer des matériaux spécifiques à hauteur de 52% souligne un intérêt pour des méthodes ciblées de tri automatisé, visant à optimiser les processus de récupération des matériaux recyclables.

Les évolutions sociétales

Les principales évolutions sociétales qui vont impacter les activités du déchet à horizon 2030 citées par les répondants à l'enquête sont les suivantes :



Prise de conscience de l'impact environnemental des déchets 65%



Nouvelles pratiques des usagers 58%



Tarifification incitative 50%

Tri à la source 46%



Elargissement des pratiques de tri 22%



Préférence des consommateurs (exemple : le vrac) 16%

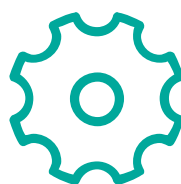
La principale évolution sociétale impactant les activités du déchet à horizon 2030 est liée à la prise de conscience de l'impact environnemental des déchets pour 65% des répondants.

On entend par prise de conscience les comportements vertueux adoptés pour mieux gérer et réduire les déchets afin d'inscrire ces actions dans une stratégie de développement durable. Les acteurs sont à la fois les consommateurs, les entreprises et collectivités. De même, l'apparition de nouvelles pratiques des usagers sur le réemploi, le vrac ou la seconde main reste un sujet particulièrement d'actualité pour les entreprises participantes à l'enquête.

La prise de conscience de l'impact environnemental des déchets et l'apparition de nouvelles pratiques des usagers concernent des populations différentes parmi les répondants :



65%
Prises de conscience de l'impact environnemental des déchets



58%
Nouvelles pratiques des usagers

Majoritaires pour les (très) petites entreprises (de moins de 50 salariés)

Majoritaires pour les métiers issus de la collecte des déchets dangereux et Traitement et élimination des déchets non dangereux (codes NAF)

Majoritaires pour les moyennes et grandes entreprises (de 50 salariés ou plus)

Majoritaires pour les métiers issus de la collecte des déchets non dangereux (codes NAF)

Les orientations stratégiques

Face à ces mutations, les entreprises répondantes à l'enquête ont pris ou vont adopter des **orientations stratégiques** structurantes.

Les principales modalités de collecte sur lesquelles les entreprises vont investir sont liées à la collecte sur rendez-vous via une application (44% des répondants), la mise en place de points d'apports volontaires ou de bornes enterrées (40%), le développement de déchèteries de proximité (37%) ou encore la collecte en porte-à-porte (34%).



Les véhicules électriques et GNV seront privilégiés d'ici 2030.



66%

Véhicules électriques



33%

Véhicules GNV



28%

Véhicules à l'hydrogène



4%

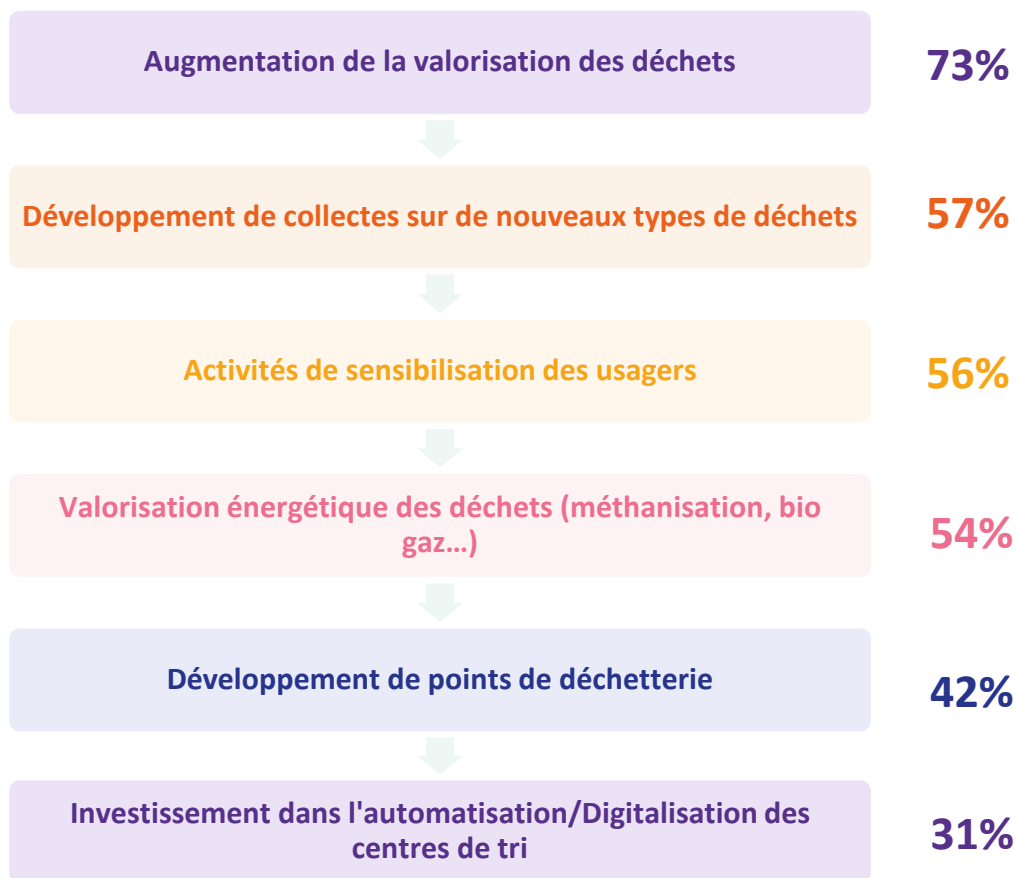
Véhicules autonomes

Les véhicules électriques sont les principaux moyens de transport que les entreprises souhaitent privilégier d'ici 2030 (partagé par 66% des entreprises).

Parmi les autres types de véhicules, les bio-carburants ont été également cités, de même que les véhicules thermiques. A noter, uniquement 4% des entreprises envisagent des véhicules autonomes, avec un potentiel déploiement en 2040.



Les $\frac{3}{4}$ des entreprises estiment que l'augmentation de la valorisation des déchets représente la principale orientation envisagée par les entreprises d'ici 2030.



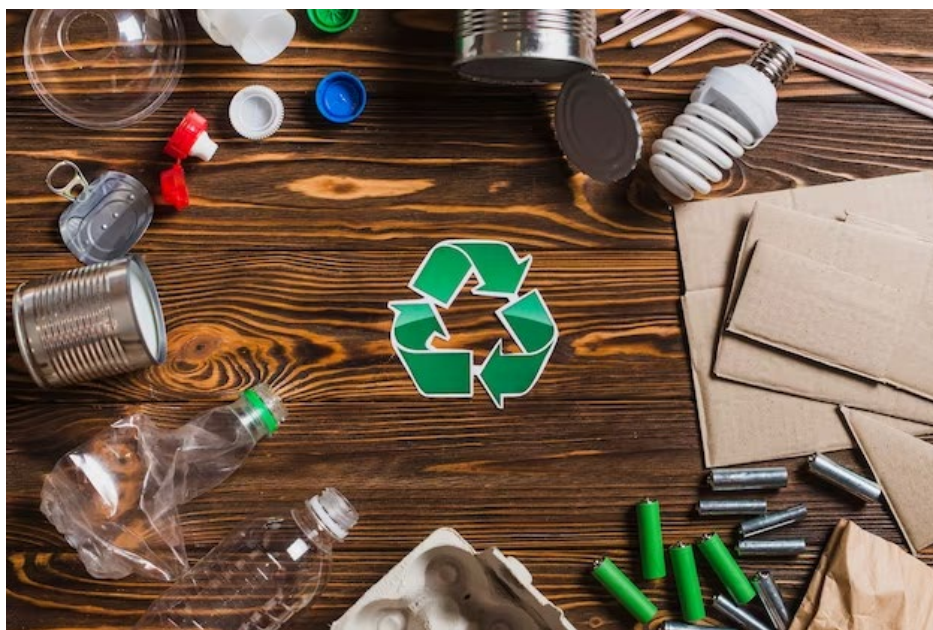
Les données reflètent une priorité notable pour l'augmentation de la valorisation des déchets à hauteur de 73%, mettant en lumière une forte volonté de maximiser la récupération et le recyclage. Le développement de collectes sur de nouveaux types de déchets (57%) montre une adaptation aux évolutions des déchets émergents. Les activités de sensibilisation des usagers (56%) soulignent l'importance de la promotion de meilleures pratiques de gestion des déchets. De plus, l'intérêt pour la valorisation énergétique (54%) et le développement de points de déchetterie (42%) témoigne d'une orientation vers des solutions énergétiques durables et une amélioration de l'accessibilité aux services de traitement des déchets. Cependant, l'investissement dans l'automatisation et la digitalisation des centres de tri (31%) confirme la tendance de largement initiée vers des processus de tri plus technologiques et efficaces.



Conclusion de la partie 03 « Regard prospectif de la branche à horizon 2030 »

Les entreprises interrogées ont communiqué les évolutions les plus impactantes pour eux d'ici 2030 :

- Face aux évolutions réglementaires, **la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 (AGEC) et les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP)** représentent les deux principales sources de préoccupations pour les entreprises. Ces dernières considèrent que **seuls les biodéchets et les déchets industriels non dangereux seront en hausse à horizon 2030**. Ils prévoient majoritairement une stabilité pour les autres types de déchets (ménagers et dangereux).
- En termes **d'évolutions des demandes des donneurs d'ordre, la réduction budgétaire** représente le changement le plus cité, leurs exigences accrues viennent en deuxième position.
- Au niveau technologique, les **poubelles intelligentes et les véhicules intelligents** sont les deux évolutions qui vont particulièrement impacter la collecte des déchets pour les entreprises, et dans une moindre mesure, les puces RFID et les interfaces digitales pour prendre rendez-vous. Au niveau du tri des déchets, les entreprises sont globalement alignées dans l'idée que le **tri optique** et le **tri automatisé** vont fortement impacter leurs activités.
- Les répondants considèrent que **la prise de conscience de l'impact environnemental des déchets des usagers représente l'évolution sociétale** qui va le plus les impacter.





04. Impacts sur les métiers et les compétences

La connaissance de ces évolutions futures est cruciale pour anticiper les changements sur les métiers et les compétences. Ainsi, les entreprises peuvent se préparer à la transformation et à l'émergence de nouveaux métiers et compétences.

L'évolution qualitative des métiers

La cartographie des métiers, antérieurement à cette étude, était structurée autour de 2 filières, composé de 24 métiers dont 4 présents dans 2 familles de métiers :



Famille métier « Collecte et activités assimilées »

- Equipier de collecte
- Agent d'entretien d'infrastructures
- Agent de centre de tri, de groupement des déchets
- Agent d'accueil, de réception
- Conducteur d'engin, d'équipement/Aide-opérateur
- Agent de contrôle des déchets
- Conducteur de matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage
- Agent qualifié d'exploitation/Chef d'équipe/Opérateur
- Agent qualifié centre de tri, de groupement des déchets
- Agent de maîtrise de centre de tri, de groupement des déchets
- Technicien ou opérateur confirmé/Agent de maîtrise d'exploitation

Famille métier « Traitement »

- Agent de centre de traitement des déchets
- Conducteur d'engin, d'équipement, de traitement des déchets
- Agent qualifié de centre de traitement des déchets
- Agent de maîtrise de centre de traitement des déchets

Famille métier « Collecte et activités assimilées »

- Collecte et activités assimilées
- Agent de maintenance
- Agent qualifié de maintenance
- Technicien confirmé, agent de maîtrise de maintenance

Famille métier « Traitement »

- Agent de maintenance
- Agent qualifié de maintenance
- Technicien confirmé, agent de maîtrise de maintenance

Famille métier « Administration/gestion »

- Employé de gestion ou d'administration
- Employé qualifié de gestion ou d'administration
- Agent de maîtrise de gestion ou d'administration

Famille métier « Études/Développement »

- Agent d'études, de développement
- Agent qualifié d'études, de développement
- Agent de maîtrise d'études, de développement

Une analyse prospective des métiers a été effectuée sur 24 métiers cibles définie par la branche :

1. Agent/e de déchèterie
2. Equipier/e de collecte
3. Agent/e de tri
4. Conducteur/trice de matériel roulant de collecte
5. conducteur/trice de matériel roulant (propreté urbain)
6. Agent/e de propreté urbaine
7. Eco-ambassadeur/drice
8. Agent/e de réception
9. Agent/e pont bascule
10. conducteur/conductrice d'engin
11. Agent/e d'entretien de maintenance
12. Agent/e qualifié(e) de maintenance
13. Technicien/ne de maintenance
14. Responsable de maintenance
15. Conducteur/trice d'installation
16. Responsable de conduite d'installation
17. Technicien/ne de traitement
18. Chef/fe d'équipe
19. Attaché/e d'exploitation
20. Responsable de service/de centre de tri/d'UVE
21. Agent/e de gestion ou d'administration
22. Agent/ qualifié (e) de gestion ou d'administration
23. Chef/fe d'équipe - Technicien/ne administratif(ve) ou de gestion
24. Technicien/ne études et commercial



L'impact des mutations sur les métiers a été qualifié selon la typologie suivante en s'appuyant sur :

- les données collectées et analysées dans « l'Etat des lieux de la branche »,
- le résultat de l'enquête qualitative et quantitative,
- un benchmark réalisé sur les emplois notamment une étude des compétences indiquées dans les offres d'emploi de Pôle Emploi.

MÉTIERES EMERGENTS

Métiers qui apparaissent à la suite d'une évolution ou à l'intention de nouveau usage.

MÉTIERES PORTEURS

Métiers disposant d'un fort potentiel de développement ou vocation à se développer dans les années à venir.

MÉTIERES STABLES

Métiers peu impactés par les évolutions.

MÉTIERES EN TENSION

Métiers dont les offres d'emploi émises sur le marché du travail sont supérieures aux demandes exprimées par les personnes cherchant à s'insérer ou que l'écart entre les 2 est faible.

MÉTIERES SENSIBLES

Métiers qui sont moins recherchés, moins développés et qui ne constituent pas un vivier significatif d'emploi et/ou activités à plus ou moins long terme.

Il a été proposé une cartographie prospective des métiers avec la création de 3 filières métiers afin de prendre en compte les évolutions actuels et futurs de la branche.

La cartographie prospective des métiers

La filière exploitation est structurée en 3 familles métiers :

- La famille métier « Collecte » : OM, DI, DND, DAE*
- La famille métier « Valorisation et traitement » : on retrouve notamment dans ces métiers les agents d'accueil en déchèterie, les agents de centre de tri, les conducteurs d'engins...
- La famille métier « Nettoyement Urbain » avec l'agent de propreté urbaine, le conducteur de matériel roulant de collecte en propreté urbaine



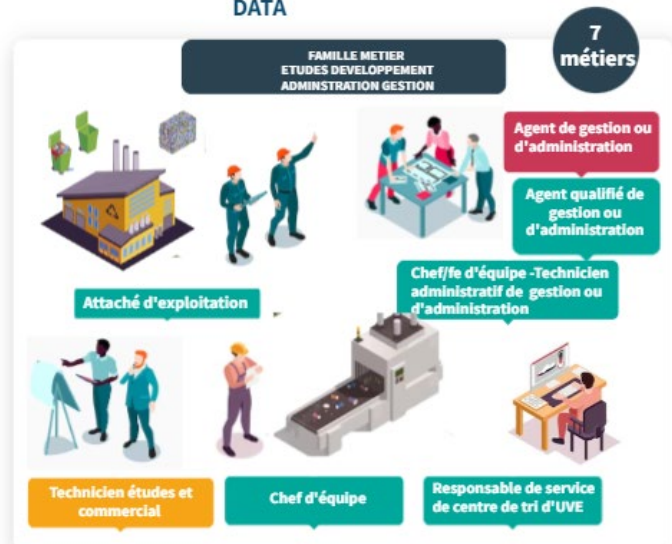
La filière « Maintenance » regroupant une famille métier maintenance avec l'agent d'entretien maintenance, le conducteur d'installation...

La filière « Etudes/Développement - Administration/Gestion et Data »: cette famille regroupe notamment l'attaché d'exploitation, les techniciens études ou commercial...

FILIERE MAINTENANCE



FILIERE ETUDES DEVELOPPEMENT ADMINISTRATION GESTION DATA



*OM : ordure ménagère - DI : Déchet Industriel - DND : Déchets non dangereux - DAE : Déchets d'activités économiques

Les impacts sur les métiers en 2030 ont été définis selon la typologie précédemment présentée et dont le code couleur est précisé ci-dessous. Des nouveaux métiers émergents ont été intégrés afin d'anticiper leurs rôles à horizon 2030.



Famille métier "Collecte (OM, DI, DND, DAE)"

- Equipier/ère de collecte
- Conducteur/trice de matériel roulant de collecte

Famille métier "Maintenance"

- Agent/e d'entretien d'infrastructures
- Agent/e qualifié(e) de maintenance
- Technicien/ne de maintenance
- Responsable de maintenance
- Technicien/ne de traitement
- Conducteur/trice d'installation
- Responsable de conduite d'installation
- Technicien/ne électronique

Famille métier "Valorisation et traitement"

- Agent/e d'accueil de déchèterie
- Agent/e de centre de tri
- Eco ambassadeur/drice
- Maître-composteur
- Agent/e de réception
- Agent/e pont bascule
- Conducteur/trice d'engin
- Diagnostiqueur de produits, matériaux et déchets
- Technicien/ne valoriste du réemploi
- Agent/e valoriste des biens de consommation courante
- Technicien/ne en traitement des déchets
- Rudologue
- Chef/fe d'exploitation d'usine d'incinération
- Chargé/e de recherche et développement déchets



Famille métier " Fonction support ou transverse "

- Agent/e de gestion ou d'administration
- Agent/e qualifié(e) de gestion ou d'administration
- Chef/fe d'équipe Technicien/ne administratif ou de gestion
- Chef/fe d'équipe
- Technicien/ne études et commercial
- Attaché/e d'exploitation
- Responsable de service/de centre de tri/d'UVE
- Responsable qualité, hygiène, sécurité et environnement (QHSE)
- Ordonnanceur/logisticien

Famille métier Data

- Data Analyst
- Data scientist

Famille métier Nettoyement urbain

- Agent/e de propreté urbaine
- Conducteur/trice de matériel roulant (propreté urbaine)

- Emergent
- Stable
- Porteur
- Sensible
- En tension

Les impacts futurs sur les 24 métiers cibles de la branche

Les impacts futurs sur les métiers en 2030 sont précisés ci-dessous ainsi que le rappel de la typologie de chaque métier :



Métiers	Typologie	Impacts futurs sur le métier
Equipier/pière de collecte	Sensible	L'automatisation des modes de collecte ont un fort impact sur l'activité, entrainerait une diminution des équipiers de collecte. Les entreprises du secteur devront former les agents sur des nouveaux outils numériques.
Conducteur/trice de matériel roulant de collecte	En tension	Les évolutions technologiques auront un impact moindre sur les professions liées à la conduite de camions, car il subsistera à long terme une demande continue pour des conducteurs qualifiés.
Agent/e d'accueil de déchèterie	Stable	Les infrastructures des déchèteries et les processus de tri évoluant lentement, les compétences requises pour le métier d'agent d'accueil en déchèterie sont relativement stables.
Agent/e de centre de tri	Sensible	L'automatisation du tri des déchets exerce une influence significative sur l'activité, réduisant le nombre d'agents de centres de tri. Cependant, une expansion dans la diversification des tâches deviendra essentielle, particulièrement en raison de l'augmentation prévisible et de la gestion requise pour les biodéchets.
Eco-ambassadeur/drice	Emergent	Le métier d'éco-ambassadeur des déchets est en émergence en raison de la demande croissante pour des professionnels spécialisés dans la promotion de pratiques durables de gestion des déchets. Il évolue rapidement pour s'adapter aux préoccupations environnementales, à la transition vers une économie circulaire, à la promotion du recyclage, à l'éducation du public et à l'utilisation des technologies pour atteindre un public plus large.
Agent/e de réception	Sensible	L'automatisation croissante des outils et des méthodes de collecte exercera une forte influence sur ce domaine professionnel pouvant réduire ainsi la demande pour ce type de métier. La consolidation des centres de tri vers des installations de plus grande envergure conduit à une concentration des ressources et à une tendance à la baisse des effectifs.

Métiers

Typologie

Impacts futurs sur le métier

Agent/e pont bascule

Sensible

L'automatisation croissante des systèmes de pesage, de collecte de données et de gestion des déchets a un impact majeur sur l'activité tendant à une baisse des effectifs.

Conducteur/trice d'engin

En tension

L'automatisation croissante des systèmes de pesage, de collecte de données et de gestion des déchets a un impact majeur sur l'activité tendant à une baisse des effectifs.

Agent/e de propreté urbaine

Conducteur/trice de matériel roulant (propreté urbaine)

Stable

Les donneurs d'ordre ayant des demandes relativement constantes, les activités essentielles à la propreté urbaine demeurent pérennes.

FILIERE MAINTENANCE



Agent/e d'entretien d'infrastructures

En tension

Agent/e qualifié(e) de maintenance

En tension

Technicien/ne de maintenance

En tension

Responsable de maintenance

En tension

Les donneurs d'ordre ayant des demandes relativement constantes, les activités essentielles à la propreté urbaine demeurent pérennes.

Technicien/ne de traitement

Porteur

La tendance est à l'augmentation des quantités à recycler et une exigence dans le traitement des déchets.

Conducteur/trice d'installation

Responsable d'installation

Stable

La tendance est à l'augmentation des quantités à recycler et une exigence dans le traitement des déchets.



Métiers

Typologie

Impacts futurs sur le métier

Agent/e de gestion ou d'administration

Sensible

Le métier d'agent/e de gestion ou d'administration est soumis à des changements convergeant à une diminution des effectifs pour des tâches répétitives et peu qualifiées : automatisation des tâches administratives, rationalisation des processus administratifs et recherche de candidats ayant des compétences plus élevées en informatique, en gestion de données ou en communication, même pour des postes administratifs de base, de la part des employeurs.

Agent/e qualifié(e) de gestion ou d'administration

Stable

La demande de personnel reste pérenne de par le besoin d'agent qualifié de gestion ou d'administration et de chef d'équipe/technicien de gestion ou d'administration pour effectuer un large éventail de tâches administratif dans des environnements nécessitant une adaptabilité.

Chef/fe d'équipe Technicien/ne administratif ou de gestion

Technicien/ne études et commercial

Porteur

Le métier de technicien en études et commercial est porteur en raison de l'évolution constante de la technologie, de la demande continue pour leurs compétences, de la polyvalence du métier et de son rôle dans la promotion du développement durable.

Chef/fe d'équipe

Attaché/e d'exploitation

Responsable de service/de centre de tri/d'UVE

Stable

Les métiers de chef d'équipe, attaché d'exploitation et de responsable de service/de centre de tri/d'UVE sont relativement stables en raison de la demande continue et de l'infrastructure existante. Cependant, des évolutions graduelles et des ajustements en réponse aux nouvelles réglementations et aux technologies peuvent tout de même avoir lieu.

24 fiches métiers ont été construites incluant leurs évolutions prospectives selon l'exemple suivant :

L'illustration détaillée d'une fiche métier (1/2)

Illustration



"La finalité du métier" résume en quoi consiste le métier, en mettant l'accent sur les résultats attendus, les objectifs à atteindre et/ou les bénéfices qu'il apporte à l'entreprise. Elle permet de comprendre pourquoi le métier est important et comment il s'intègre dans l'ensemble d'une organisation.

Une "activité" est une action spécifique ou une responsabilité que l'individu occupant le métier doit accomplir dans le cadre de ses fonctions.

Les activités sont des éléments concrets qui décrivent ce que l'individu doit faire au quotidien ou de manière régulière pour remplir ses obligations professionnelles.

ACTIVITÉ DU DÉCHET

Titre de la branche

Filière Exploitation

Filière

Famille métier Collecte (OM, DI, DND, DAE)

Famille métier

Métier sensible

Typologie du métier

Rubrique contenant :

- Le nom de la branche
- La famille professionnelle
- Les autres appellations du métier (métiers indiqués dans le référentiel d'activités et de compétences)
- Typologie de métier : sensible/ émergent/stable/en tension/porteur
- Code correspondant au référentiel métier de Pôle Emploi (ROME)



Vidéo correspondant présentant le métier, si disponible

Préparer sa prise de poste de travail (Rome : Aménager un poste et les conditions de travail)

Macro compétences
Correspondance au référentiel de compétences de Pôle Emploi
Compétence

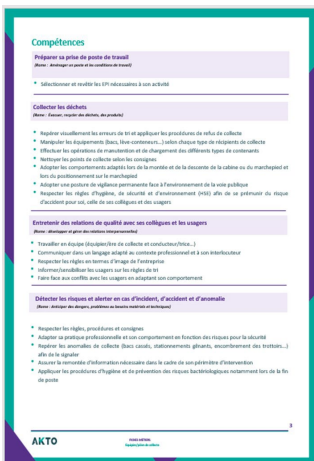
- Sélectionner et revêtir les EPI nécessaires à son activité

"Conditions d'exercice d'un métier" : désignations des paramètres et facteurs environnementaux définissant le cadre dans lequel un individu doit travailler pour occuper ce métier. Cela englobe divers éléments qui ont un impact sur la manière dont le travail est effectué, tels que l'environnement de travail, les horaires, les contraintes physiques, les exigences de mobilité et d'autres aspects qui sont spécifiques au métier en question.



"Voies d'accès au métier" : Formation initiale et/ou continue certifiantes

"Évolutions professionnelles" : références aux possibilités de progression vers un autre métier de la filière.

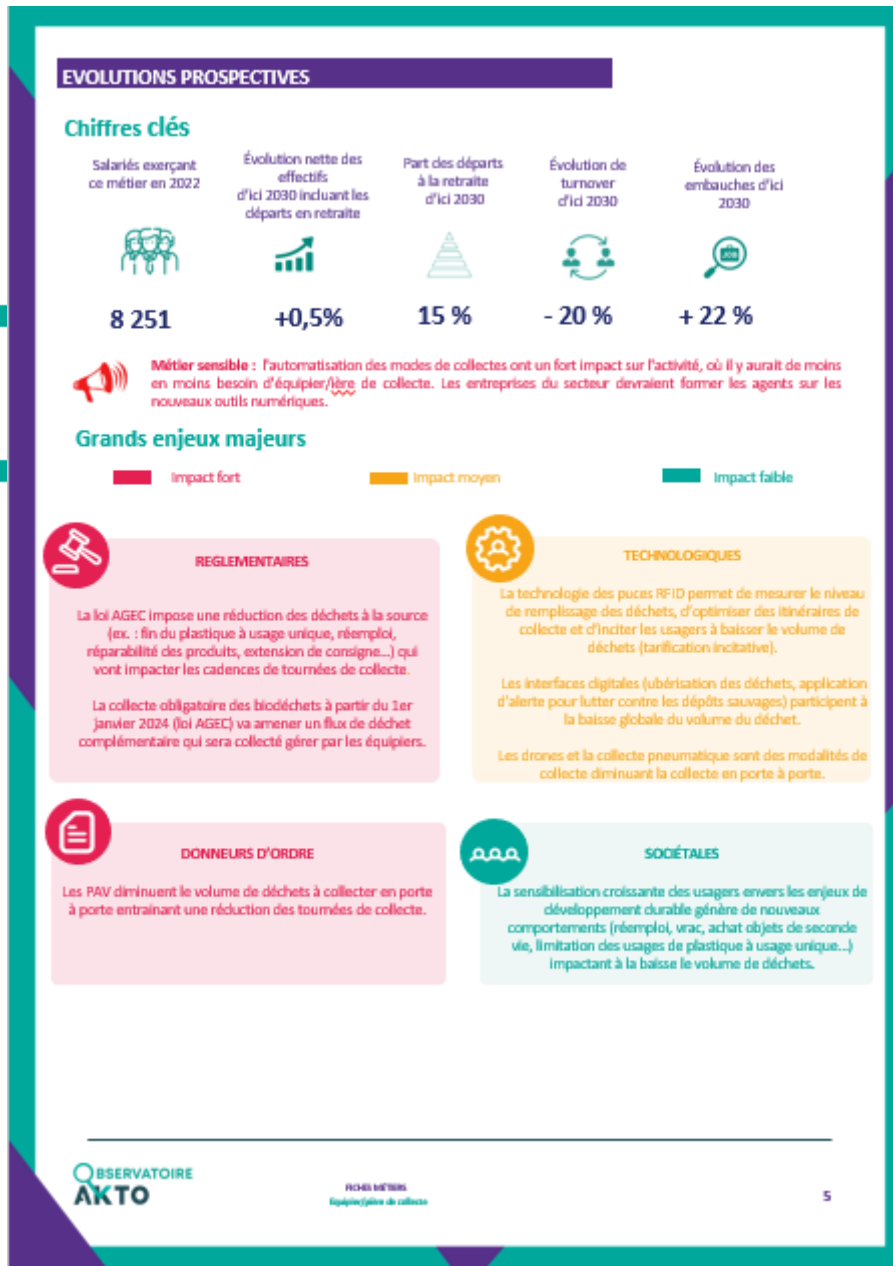


L'illustration détaillée d'une fiche métier (2/2)

Les évolutions prospectives

Données clés en termes d'évolution prospective, si disponible

Niveaux d'impact sur le métier



Résumé des impacts futurs sur le métier

Évolutions réglementaires, technologiques, des donneurs d'ordre et/ou sociétale impactant le métier

L'évolution quantitative des effectifs

A ce jour, la branche ne disposait pas de l'évaluation de ses effectifs par métier en 2022. Aussi, une deuxième enquête complémentaire auprès des grands comptes de la branche a permis de compléter les informations obtenues pour évaluer les effectifs en 2022 et réaliser les projections des effectifs en 2030.

Cette projection concerne **6 métiers qui sont au cœur de la branche que vous retrouverez plus en dessous.**

Ces métiers ont été définis par la branche car ils regroupent les effectifs les plus importants (équipier de collecte, agent de centre de tri et agent de réception) ou sont en tension (conducteur de matériel roulant de collecte, conducteur d'engin et technicien de maintenance).

Estimation des effectifs en 2022

La moyenne des pourcentages des grands comptes a permis de définir le pourcentage d'effectif moyen que représente chaque métier. **Ces pourcentages ont été projetés sur le total des effectifs de la branche qui est de 56 932. Ces 6 métiers représentent 56% des effectifs totaux de la branche, soit 31 875 salariés.**

Les effectifs déclarés par chaque grand compte ont permis ci-dessous de reporter le pourcentage des effectifs totaux représenté par chaque métier.

Equipier de collecte	Conducteur de matériel roulant de collecte	Conducteur d'engin	Agent de centre de tri	Agent de réception	Technicien de maintenance
8 251	14 790	3 223	1 836	2 013	1 762

A partir des effectifs de 2022, il a été modélisé 3 scénarios prospectifs.

L'estimation de l'évolution quantitative des métiers en 2030 a été modulée selon 3 scénarios : **bas, médian et haut.** Le scénario haut est le plus réaliste à ce jour, il se base sur l'estimation de volume d'activité réalisé par la FNADE. Les scénarios médian et bas, sont des bornes moins réalisables, même s'ils se basent pour le scénario bas sur les objectifs de la loi AGECE.

Scénario Bas

La projection de l'évolution de l'activité se fonde sur une baisse plus importante du volume de déchets en 2030 (-15%). L'adoption des pratiques de développement durable est dynamique, les pratiques de réemploi, de vrac se généralisent. L'automatisation et la digitalisation s'opèrent rapidement et viennent s'inscrire dans les activités quotidiennes. Les recrutements sont moins importants que les estimations de l'étude et viennent combler principalement le turnover.

Ce scénario amène aux effectifs les plus bas en 2030.

Scénario Médian

La projection de l'évolution de l'activité prend comme taux d'évolution du volume de déchets celui estimé par la FNADE à -7% annuels. Les indicateurs suivent les données collectées lors de l'étude avec un rythme d'acquisition de nouveaux comportements en lien avec le développement durable plus modéré que dans le scénario haut et un impact de la digitalisation réparti sur un espace temporel plus long que dans le scénario bas.


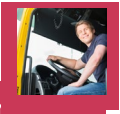
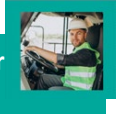


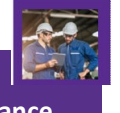
Ce scénario amène aux effectifs médians entre les 3 scénarios en 2030.

Scénario Haut

La projection de l'évolution de l'activité prend comme taux d'évolution du volume de déchets, une réduction plus lente que celle estimée par la FNADE à -1% en 2030. Les indicateurs suivent des données supérieures à celles collectées lors de l'étude avec un besoin en recrutement plus élevé, moins de turnover et un impact de la digitalisation et l'automatisation plus modéré.

Ce scénario amène aux effectifs les plus élevés en 2030.

Evolutions des effectifs d'ici 2030 concernant les 6 métiers clés de la branche

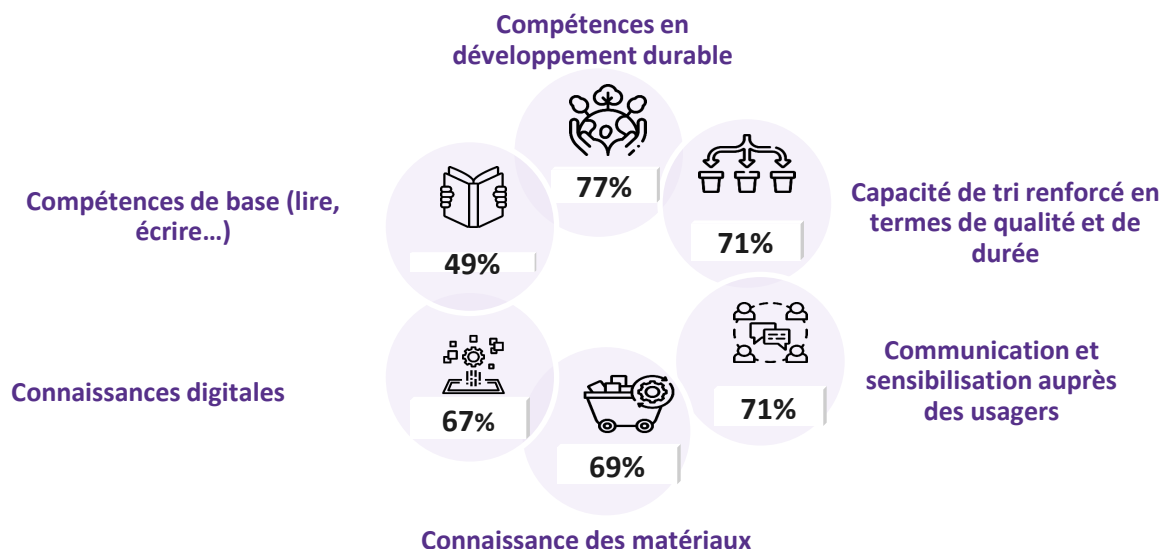
		Prévision de l'évolution des effectifs à 2030	Estimation des effectifs en 2030
 Equipier de collecte	Scénario Bas	-16%	6 930
	Scénario Médian	-7,2%	7 657
	Scénario Haut	+0,5%	8 292
 Conducteur matériel roulant de collecte	Scénario Bas	-12,3%	12 971
	Scénario Médian	-4%	14 198
	Scénario Haut	+4%	15 382
 Conducteur d'engin	Scénario Bas	-14,3%	2 762
	Scénario Médian	-1,2%	3 184
	Scénario Haut	+1,8%	3 281
 Agent de centre de tri	Scénario Bas	-10,7%	1 640
	Scénario Médian	-5,3%	1 739
	Scénario Haut	+1,8%	1 803
 Agent de réception	Scénario Bas	-18,8%	1 635
	Scénario Médian	-7,3%	1 866
	Scénario Haut	-2,8%	1 957
 Technicien de maintenance	Scénario Bas	-8,3%	1 616
	Scénario Médian	+0,2%	1 766
	Scénario Haut	+7,8%	1 899

L'effectif sur ces 6 métiers en 2030, serait selon le scénario haut de 32 614 salariés soit une hausse de 2% des effectifs, selon le scénario médian de 30 410 salariés soit une baisse de 5% et selon le scénario bas de 27 554 salariés soit une baisse de 14% par rapport aux effectifs de 2022.

L'évolution qualitative et quantitative des compétences

Les entreprises ont indiqué les compétences qu'elles estiment essentielles pour les salariés d'ici 2030.

Les compétences nécessaires à horizon 2030



Les compétences en développement durable sont les principales compétences que les entreprises estiment être nécessaires d'ici 2030. Ceci peut s'expliquer par les évolutions règlementaires et sociétales qui se renforceront et impacteront les métiers. La communication et la sensibilisation auprès des usagers pourraient faire se développer des métiers comme les éco-ambassadeurs. Les compétences de base sont nécessaires pour 1 répondant sur 2.

Lecture : 77% des entreprises considèrent que les compétences en développement durable seront nécessaires en 2030.

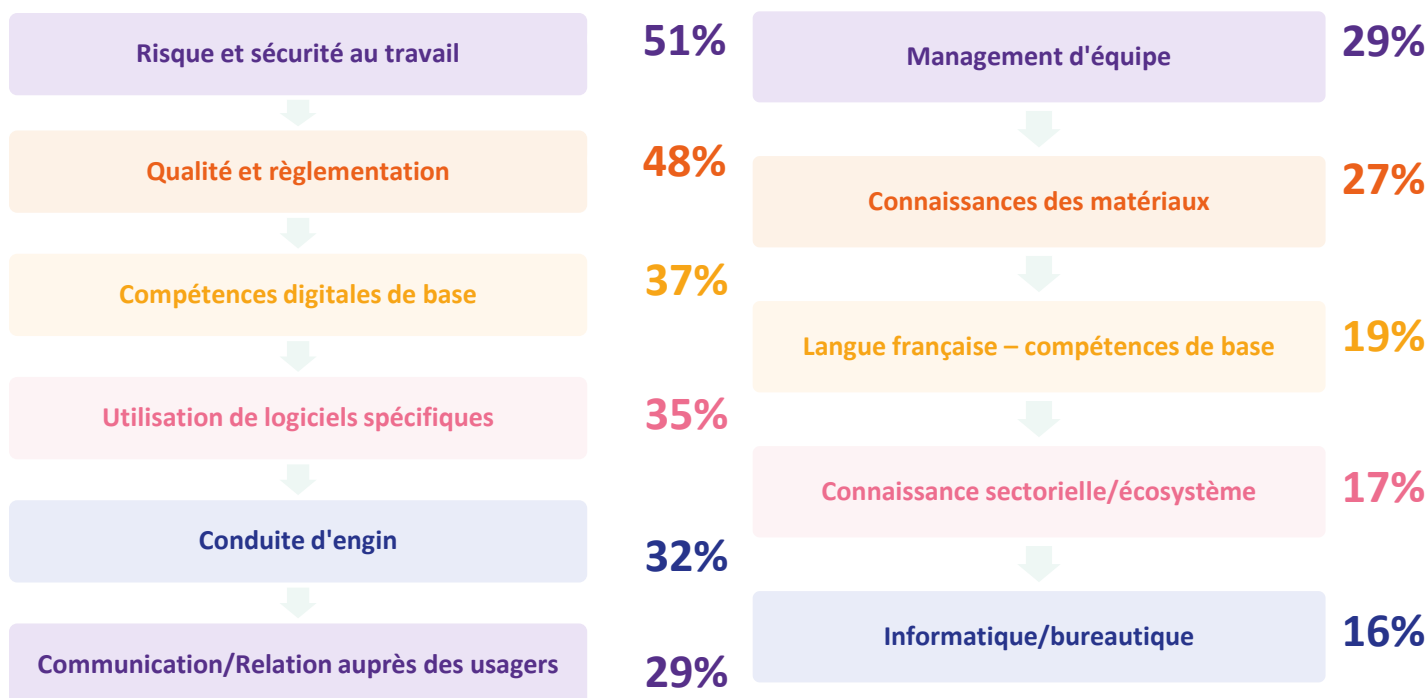
Les 3 principales compétences émergentes varient selon la taille des entreprises et le profil des répondants

	Taille de l'entreprise		Profil		
	- 50 salariés	+ 50 salariés	Dirigeant	Responsable formation	RH
1^{er} : première compétence citée					
Compétences en développement durable	1 ^{er}		1 ^{er}	X	X
Capacité de tri renforcé en termes de qualité et de durée	X	X			1 ^{er}
Communication et sensibilisation auprès des usagers		X	X	1 ^{er}	X
Compétences digitales		1 ^{er}	X	1 ^{er}	
Connaissance des matériaux	X		X		X
Compétences de base (lire, écrire...)				X	

Les principales compétences citées varient selon la taille de l'entreprise. Les entreprises de moins de 50 salariés considèrent que la compétence émergente porte sur le développement durable alors que les entreprises de moins de 50 salariés estiment que ce sont les compétences digitales qui sont émergentes.

Les avis divergent également selon le profil du répondant : les dirigeants promeuvent prioritairement les compétences en développement durable, alors que les profils RH souhaitent privilégier les capacités de tri renforcées en termes de qualité et de durée et les responsables formation quant à eux souhaiteraient que soient développées les compétences en communication et en sensibilisation auprès des usagers ainsi que les compétences digitales.

Les compétences sur lesquelles les entreprises vont former leurs salariés d'ici 2030



Les compétences "risque et sécurité au travail" à 51% et "qualité et réglementation" à 48% signalent un engagement fort pour la sécurité et la conformité réglementaire.

Les compétences "digitales de base" à 37% et "utilisation de logiciel spécifique" à 35% reflètent un besoin croissant de compétences numériques pour optimiser les opérations. Les compétences en "conduite d'engin" (32%) restent essentielles, tandis que les compétences en "communication/relation auprès des usagers" (29%) et "management d'équipe" (29%) soulignent l'importance des compétences relationnelles et managériales dans ce domaine.

Toutefois, des compétences telles que la "connaissance des matériaux" (27%), la "langue française de base" (19%), et la "connaissance sectorielle/écosystème" (17%) pourraient nécessiter plus d'attention pour renforcer la base de connaissances des professionnels du secteur.

Enfin, les compétences en "informatique/bureautique" à 16% indiquent un potentiel d'amélioration dans le domaine de la maîtrise des outils informatiques.

Lecture : 51% des répondants à l'enquête estiment que les salariés devront être formés sur la compétence « Risque et sécurité au travail » d'ici 2030.



Conclusion de la partie 04 « Impact sur les métiers et les compétences »

La cartographie prospective des métiers offre une vision d'ensemble de l'évolution des 24 métiers cibles de la branche et fait ressortir d'autres métiers grâce à l'analyse prospective. Elle comprend 3 filières métiers proposant notamment des métiers émergents. La cartographie prospective des métiers a guidé la construction des fiches métiers fournissant des informations détaillées et spécifiques sur chaque métier et notamment leurs évolutions prospectives.

Les **compétences en développement durable** apparaissent comme les **principales compétences émergentes**, de même que les compétences liées à la **communication** et **sensibilisation auprès des usagers**.

L'effectif sur les 6 cœurs de métiers en 2030, serait selon le scénario médian de 30 572 soit une **baisse de 4%** par rapport aux effectifs de 2022. Si l'on projette cette tendance sur l'ensemble des effectifs de la branche, le total des effectifs de la branche en 2030 serait de **54 655** soit un recul des effectifs de 2277 salariés.





05. Adéquation de l'offre de Formation face aux besoins en compétences de la branche

L'analyse de l'adéquation de l'offre de formation aux besoins en emplois et les compétences en 2030, permet de vérifier la capacité pour la branche à disposer de l'appareil de formation nécessaire pour répondre à ses futurs enjeux.

Le panorama de l'offre de certification

La cartographie de l'offre de certification a été réalisée à l'aide de l'outil PowerSkills de Paradoxes Conseil qui recense les offres de certification.

PARADOKES
Cartographie de l'offre de certification | DÉCHET

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette cartographie a été réalisée sur la base de données publiques de France Compétences disponibles sur le portail www.data.gouv.fr en juillet 2023.

Pour consulter les certifications professionnelles dans cet outil, une recherche a été effectuée sur les principaux libellés de certification, codes NSF et Formacodes en lien direct les activités professionnelles de la branche des Activités du Déchet (ex. 343: Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement (organisations privées)).

Pour rappel, France Compétences a la responsabilité confiée par le législateur d'organiser de mettre à jour et en libellés les certifications inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire spécifique (RS) des certifications et des habilitations.

Les certifications enregistrées au RNCP (classées par niveau de qualification et domaine d'activité) permettent de valider des compétences et des connaissances acquises, nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences, pouvant être évalués et validés, qui doivent permettre l'entrée autonome d'une activité professionnelle.

Les certifications enregistrées au RS correspondent à des compétences complémentaires : habilitations sécurités, certification professionnelle, compétences transversales.

Pour approfondir le sujet, [cliquez ici](#).

Date de mise à jour : 17.07.2023

Région:

Type de certification:

Répertoire de la certification:

Niveau de qualification:

Intitulé certification:

Domaine formation:

Métier de la certification:

Date d'expiration:

Source:

Statut: ACTIVE 58 %

INACTIVE 42 %

Certifications enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

56

Certifications enregistrées au Répertoire Spécifique (RS)

11

Type de diplôme et/ou certificat visé

Répartition des niveaux de qualification des certifications de la cartographie

Localisation des certifications par région

TOP 10 des certifications par nombre de partenaires? habilités

Code Fiche	Intitulé de la certification
R5675	Accompagner et sensibiliser à la pratique de L...
RNC4794	Agent (e) technique de déchèterie
RNC3503	Agent d'assainissement et de collecte des dé...
RNC34833	Agent de nettoyage de l'espace public urb...
RNC35072	Agent de redistribution et de recyclage de bat...
RNC31344	Agent des services de gestion et valorisation...
RNC31402	Agent polyvalent de gestion et valorisation d...

Nombre de certifications

Fiche	Intitulé de la certification	Nombre
H302	Management et Inge...	1
K203	Nettoyage des espa...	1
K204	Revalorisation de pro...	1
K206	Supervision d'exploit...	1
H303	Intervention techniq...	1
K202	Management et Inge...	1
F103	Conduite et diagn...	1

Informations concernant la certification sélectionnée

Note d'information
La partie ci-dessous vous informe plus précisément sur une certification sélectionnée.

Localisation du (des) certicateur(s)

Localisation du (des) partenaire(s)

Information sur la certification

Code Fiche: RNC4794

Libellé de la certification: Agent (e) technique de déchèterie

Type de certification: Titre professionnel

Code NSF: 343 : Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s): (Vide)

Métier(s) et compétence(s) visé(s) par la certification

Code ROME Libellé ROME Bloc de compétences

- K2303 Nettoyage des espaces urbains Assurer une relation de service dans le cadre réglementé d'une déchèterie Assurer en sécurité la qualité du tri des apports dans une déchèterie Maintenir la déchèterie en capacité de fonctionner
- K2304 Revalorisation de produits industriels Assurer une relation de service dans le cadre réglementé d'une déchèterie Assurer en sécurité la qualité du tri des apports dans une déchèterie Maintenir la déchèterie en capacité de fonctionner

Liste du (des) certicateur(s)

Certicateur(s)	Adresse
MINISTERE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION	150 rue Louis Nicolas Vauquelin Batiment A

Liste du (des) établissement(s) partenaire(s)

Établissement(s) partenaires	Type d'habilitation	Adresse
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESS...	Habilité à organiser la certification	Adresse non déterminé
AREPSHA	Habilité à organiser la certification	Adresse non déterminé
ASSOCIATION INITIATIVE FORMATION EMPLOI	Habilité à organiser la certification	Adresse non déterminé
ERGORYTHME	Habilité à organiser la certification	47 bis, rue Edouard Vaillant
EUROFORMATION SUD	Habilité à organiser la certification	150 rue Louis Nicolas Vauquel...

Voies d'accès à la certification

Formation initiale	Formation continue	En contrat d'apprentissage	En contrat de Professionnalisation	Candidature individuelle
✗	✓	✓	✓	✗

L'outil PowerSkill permet une recherche détaillée sur :

- ✓ La recherche par critères : région, type de certification, domaine de formation, répertoire, niveau de qualification, intitulé,
- ✓ Un indicateur de validité des certifications,
- ✓ La localisation géographique des certicateurs,
- ✓ Les métiers concernés par la certification (ROME).
- ✓ Localisation du certicateur et des partenaires,
- ✓ Données sur la certification sélectionnée (Code fiche, libellé, Type de certification; Code NSF, Formacode),
- ✓ Métiers et blocs de compétences associés,
- ✓ Voies d'accès à la certification,
- ✓ Partenaires (adresses et type d'habilitation).

Le panorama de l'offre de certification

155 certifications sont enregistrées au RNCP et RS répondant aux besoins des entreprises de la branche. Elles sont réparties de la manière suivante :

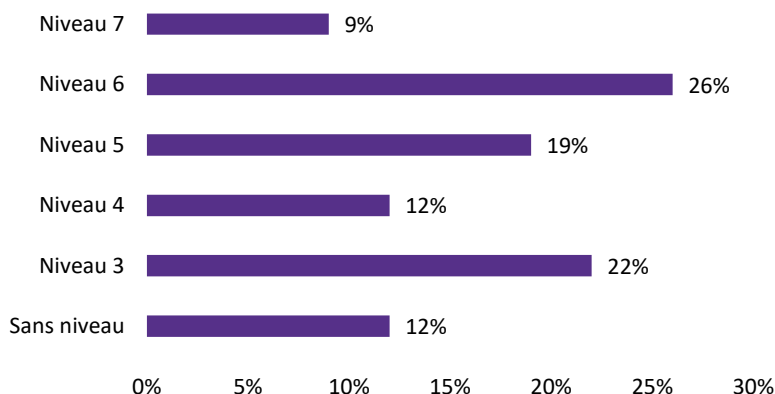
144



11



Caractéristiques des certifications identifiées

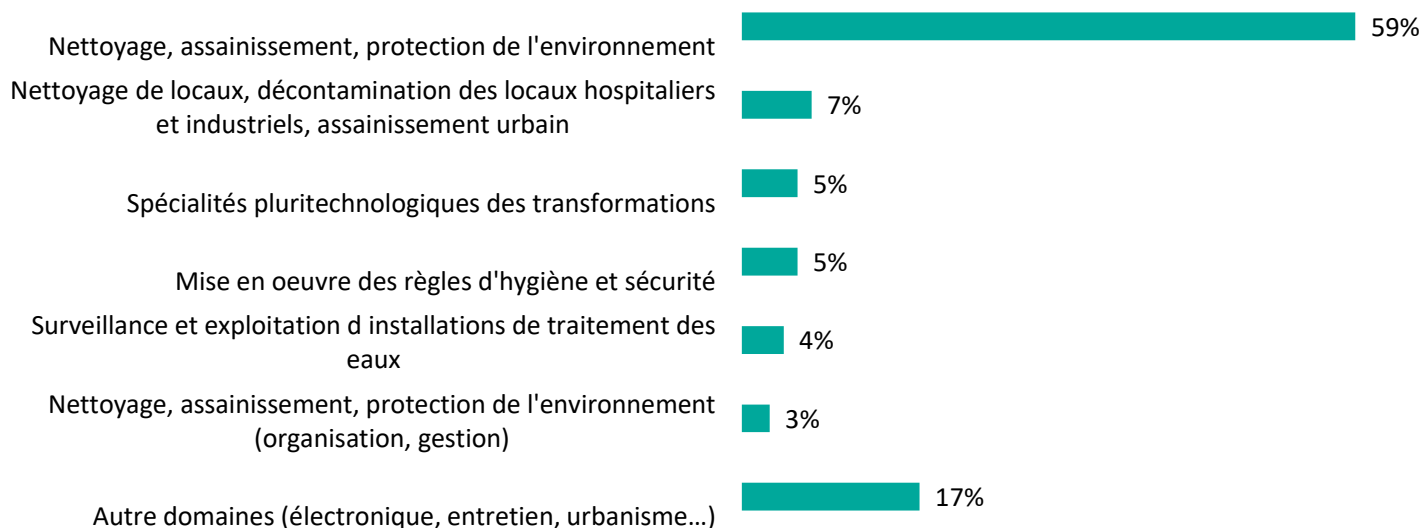


Source : ONISEP, France Compétences. (extraction, juillet 2023)

Champ : Domaine de formation de la branche des Activités du Déchet. France entière

Les certifications enregistrées au RNCP (classées par niveau de qualification et domaine d'activité) permettent de valider des compétences et des connaissances acquises, nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont constituées de blocs de compétences : ensemble homogènes et cohérents de compétences, pouvant être évaluées et validées, qui doivent permettre l'exercice autonome d'une activité professionnelle. Les certifications enregistrées au répertoire spécifique correspondent à des compétences complémentaires : habilitation sécurité, certification professionnalisante, compétences transversales.

L'offre de certification est relativement limitée sur les premiers niveaux de qualification.



Plus de la moitié de l'offre de certification porte sur le domaine du nettoyage, assainissement, protection de l'environnement. Ceci s'explique par la volonté de maintenir des normes élevées de propreté, d'hygiène et de préservation de l'environnement. Le reste des domaines sont représentés très faiblement, entre 3 à 17%.

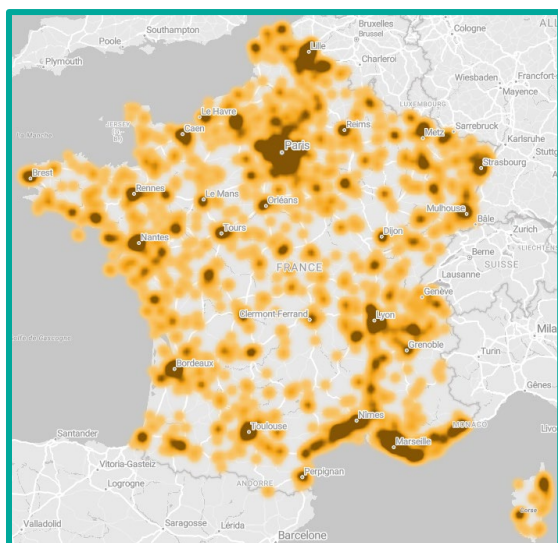
Source : France Compétences, Enquête quantitative (extraction, juillet 2023).

Champ : Domaine de formation et de certification de la branche des Activités du Déchet. France entière

L'outil Powerskill a permis de comparer la localisation des entreprises de la branche, des organismes de formation et les lieux où sont à pourvoir les postes sur les annonces de Pôle emploi.

La localisation des entreprises de la branche, de l'offre de formation/certification et des besoins en emploi sur le territoire

Localisation des entreprises



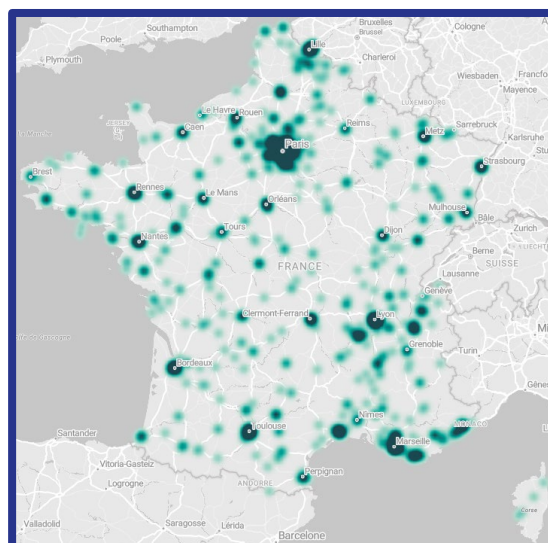
3 091

Nombre d'entreprises

Source : France Compétences, ONISEP, AKTO, Base SIRENE. (extraction, juillet 2023).

Champ : SIRET des établissements de la branche des Activités du Déchet. France entière

Localisation des organismes de formation



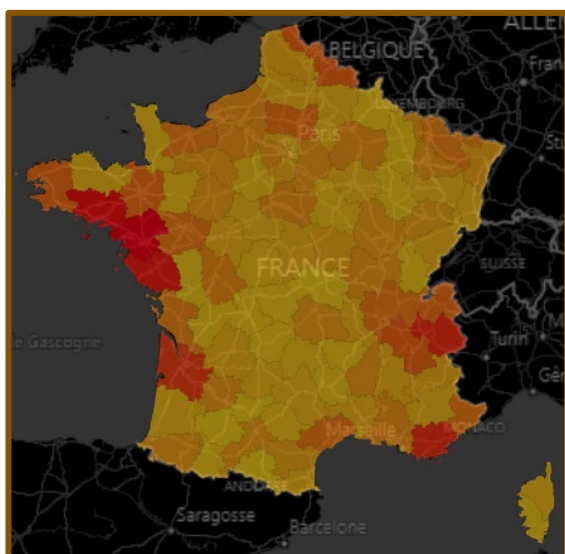
2 451

Nombre d'organismes de formation sur le territoire

Source : France Compétences, ONISEP, AKTO, Base SIRENE. (extraction, juillet 2023).

Champ : Domaine de formation et de certification de la branche des Activités du Déchet. France entière

Localisation des besoins en emploi dans la branche



679

Nombre d'offres d'emploi sur le territoire

On constate une couverture territoriale plus que satisfaisante selon l'implantation des entreprises de la branche et les besoins en emploi.

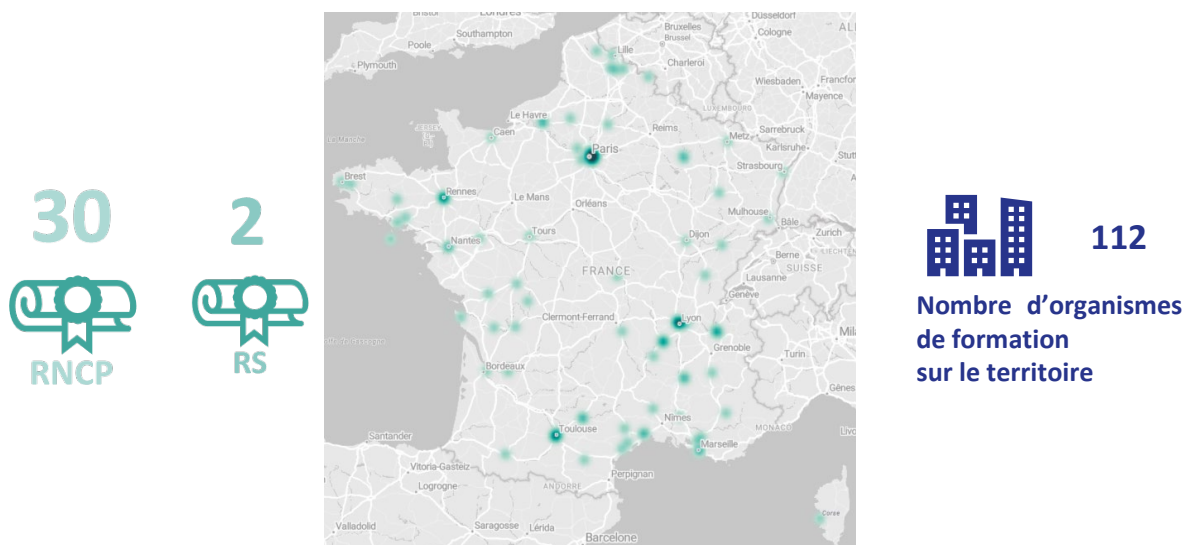
Source : Pôle Emploi et jobboards partenaires (extraction, nov. 22 à fev. 2023).

Champ : offres d'emploi sur les métiers de la branche des Activités du Déchet. (ROME et retraitement Paradoxes conseil) France entière

Un état des lieux de l'offre de formation/certification à ce jour est présenté par filière.

Filière de l'exploitation : état des lieux de l'offre formation/certification existante

Localisation des organismes de formation préparant aux métiers de la filière

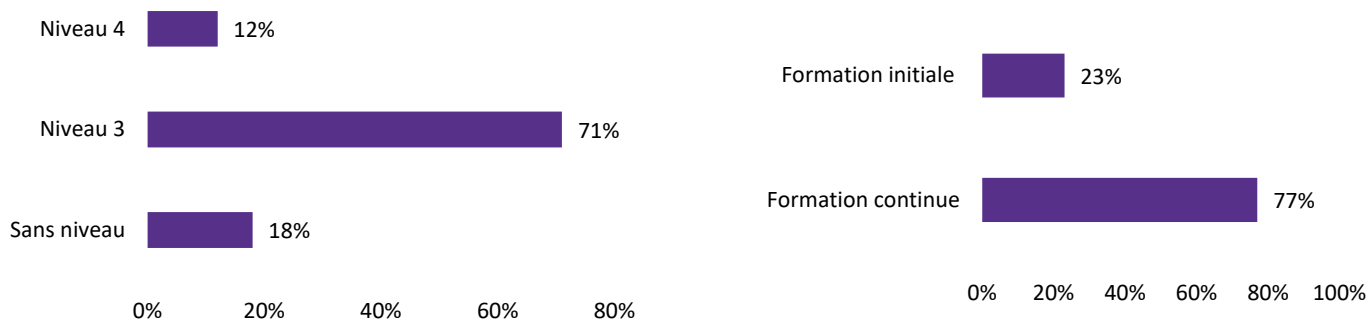


Source : France Compétences, ONISEP, AKTO, Base SIRENE. (extraction, juillet 2023).

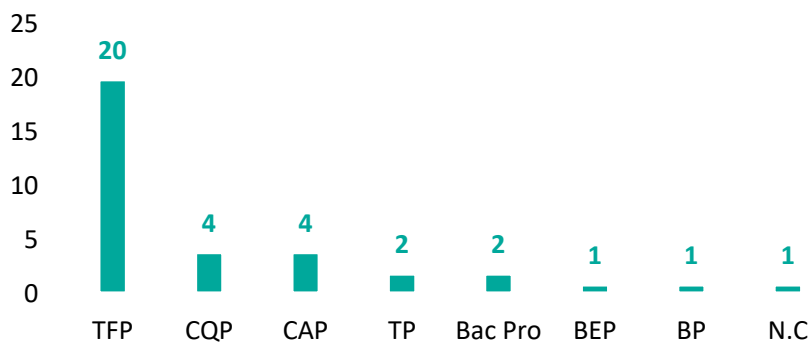
Champ : domaine de formation et de certification de la branche des Activités du Déchet. France entière

Les parcours de formation et les certifications qui permettent d'acquérir les compétences des métiers de la filière exploitation sont présents sur le territoire métropolitain. **77% de ces parcours** sont accessibles en formation continue.

Les principales voies d'accès aux formations et niveaux visés



Type de diplôme et/ou certificat visé



Source : France Compétences, ONISEP, AKTO, Base SIRENE. (extraction, juillet 2023).

Champ : Domaine de formation et de certification de la branche des Activités du Déchet. France entière

Un exemple d'analyse de l'offre de formation

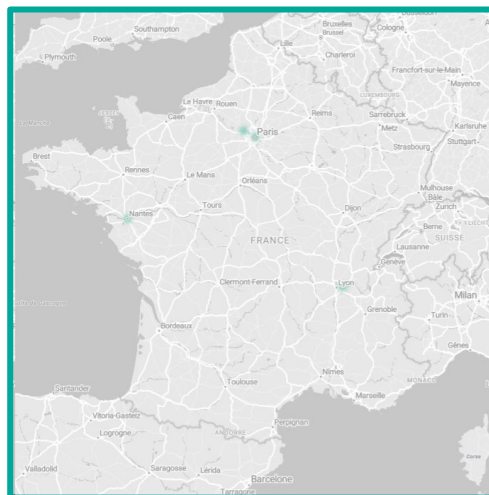
Une analyse critique de l'offre de formation a été réalisée sur les 6 cœurs de métier de la branche (pour rappel : équipier de collecte, conducteur matériel roulant de collecte, agent de centre de tri, agent de réception, conducteur d'engin et technicien de maintenance).

Le métier d'équipier de collecte a été pris à titre d'exemple pour illustrer l'analyse.

6 RNCP 7 Nombre d'OF sur le territoire FORMATION

Niveau de qualification	Type de certification/diplôme	Intitulé certification
Niveau 3	TFP	Agent d'entretien et de proximité
		Agent des services de gestion et valorisation des déchets
		Agent polyvalent d'entretien et d'amélioration du cadre de vie
	CAP	Collecteur de biodéchets
Niveau 4	Bac Pro	propreté de l'environnement urbain - collecte et recyclage
Sans niveau	CQP	hygiène, propreté, stérilisation CQP Equipier de collecte

Localisation des organismes de formation



Source : France Compétences, ONISEP, AKTO, Base SIRENE. (extraction, juillet 2023).

Champ : Domaine de formation et de certification de la branche des Activités du Déchet. France entière

EMPLOI

Salariés exerçant ce métier en 2022



8 251

Évolution des effectifs d'ici 2030*



- 12,2 %

Part des départs à la retraite d'ici 2030*



15 %

*donnée incluant les départs en retraite

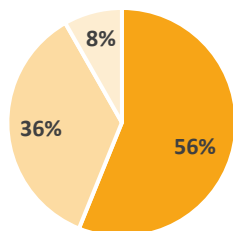
Pour ce métier, l'offre de formation est présente seulement dans les régions AURA, Ile-de-France, Pays-de-la-Loire et la Guadeloupe, et reste relativement limitée sur le territoire, cela s'explique par le fait que le métier peut être accessible sans formation préalable. Le nombre d'offres d'emploi sur le territoire s'élève à 247 sur la période d'analyse (novembre 2022 à juillet 2023).

OFFRES D'EMPLOI

247

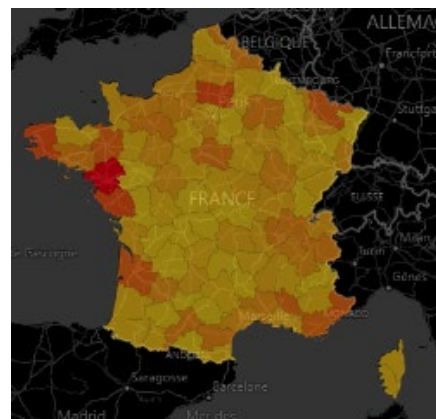
Offres d'emploi

Répartition des offres d'emploi publiées selon le type de contrat



■ CDD ■ CDI ■ Autres

Répartition des offres d'emploi par département



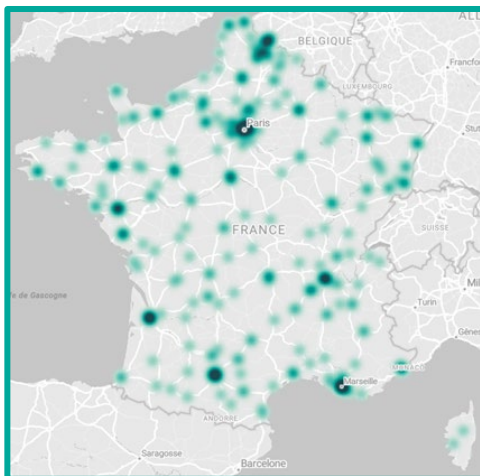
Source : Pôle Emploi et jobboards partenaires. (extraction, nov 22-fev 2023). Champ : offres d'emploi sur les métiers de la branche des Activités du Déchet. (ROME et retraitement Paradoxes conseil) France entière

Filière de la maintenance : état des lieux de l'offre formation/certification existante

Localisation des organismes de formation préparant aux métiers de la filière

64
RNCP

8
RS



669

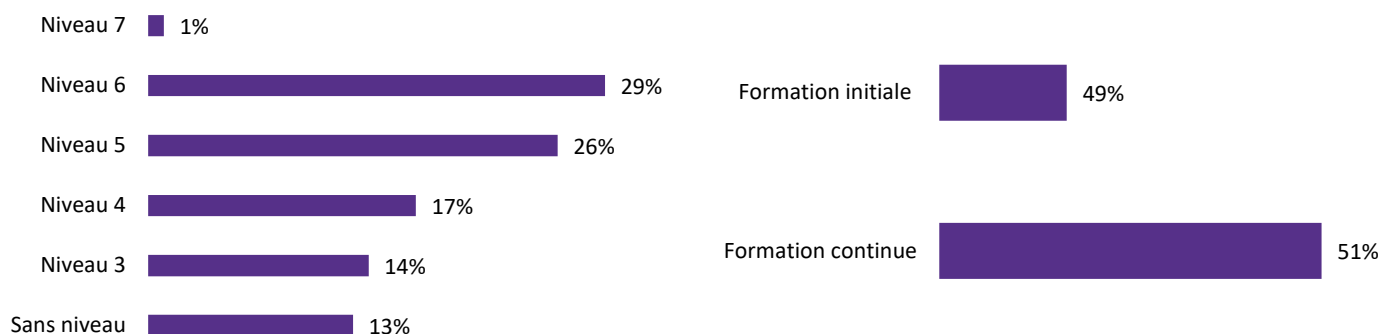
Nombre d'organismes de formation sur le territoire

Source : France Compétences, ONISEP, AKTO, Base SIRENE. (extraction, juillet 2023).

Champ : Domaine de formation et de certification de la branche des Activités du Déchet. France entière

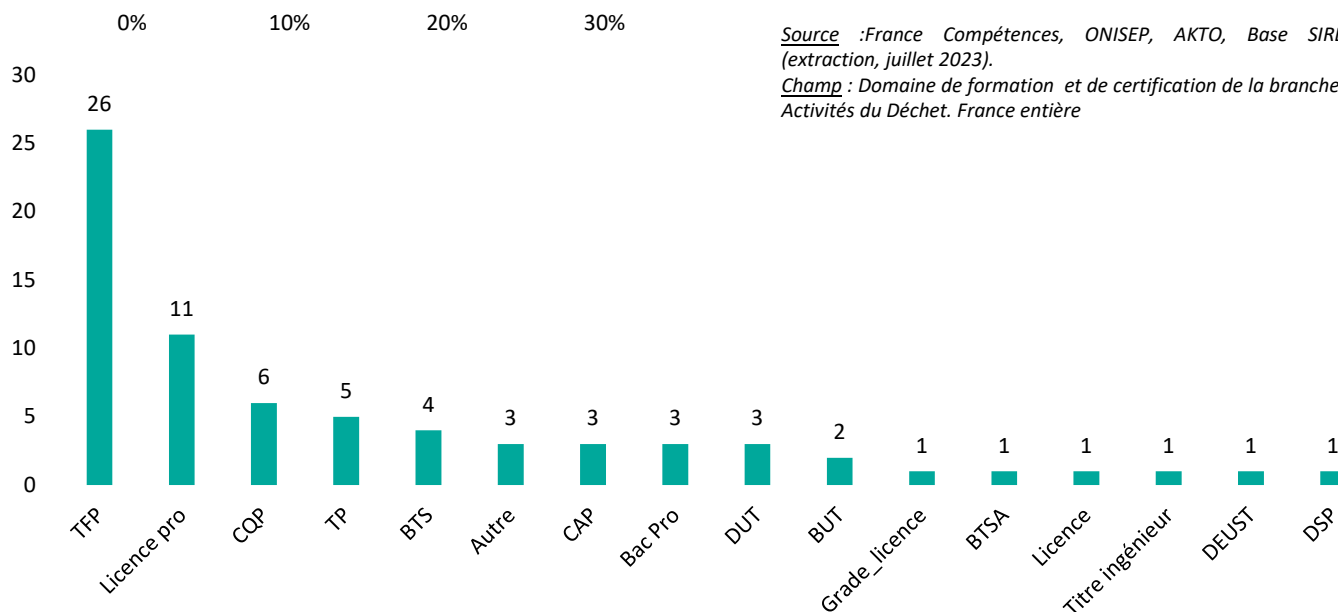
Les parcours de formation et les certifications qui permettent d'acquérir les compétences des métiers de la filière Maintenance sont **concentrés sur les grandes métropoles françaises** (Paris, Lille, Nantes, Bordeaux, Lyon, Toulouse et Marseille). L'ensemble des zones géographiques sont couvertes par des organismes de formation permettant de former à ces métiers.

Les principales voies d'accès aux formations et niveaux visés



Source : France Compétences, ONISEP, AKTO, Base SIRENE. (extraction, juillet 2023).

Champ : Domaine de formation et de certification de la branche des Activités du Déchet. France entière

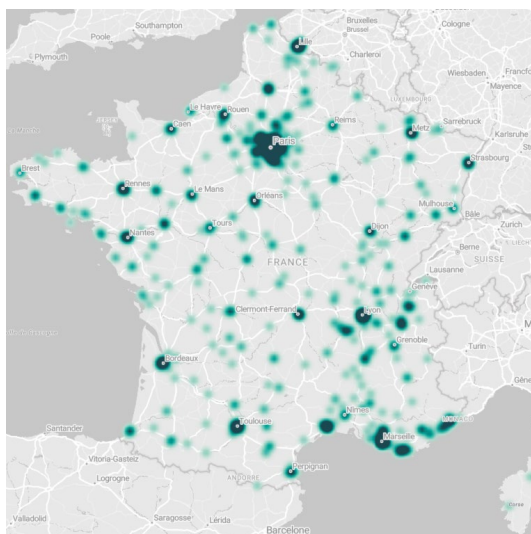


Filière Etudes et Développement : état des lieux de l'offre formation/certification existante

Localisation des organismes de formation préparant aux métiers de la filière

48
RNCP

1
RS



382

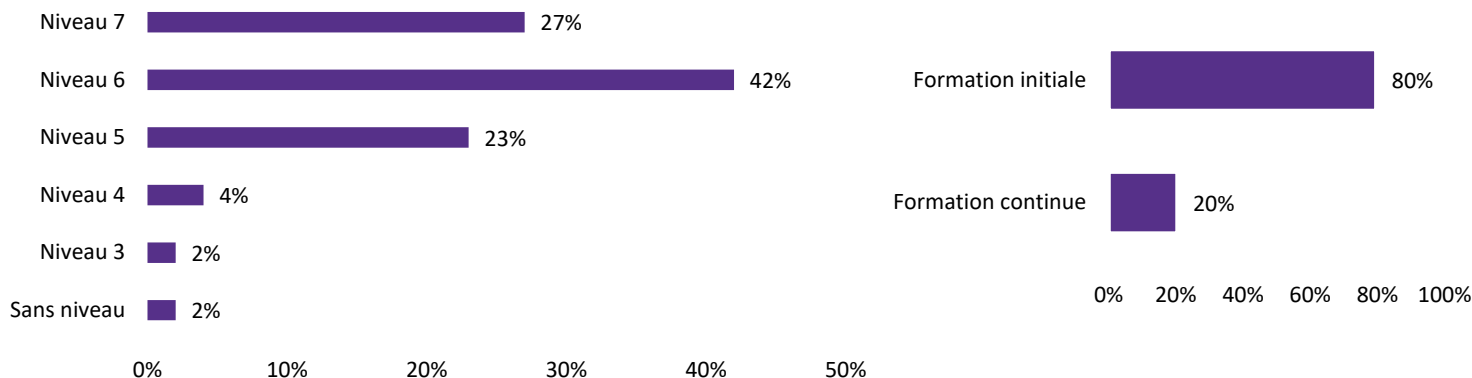
Nombre d'organismes de formation sur le territoire

Source : France Compétences, ONISEP, AKTO, Base SIRENE. (extraction, juillet 2023).

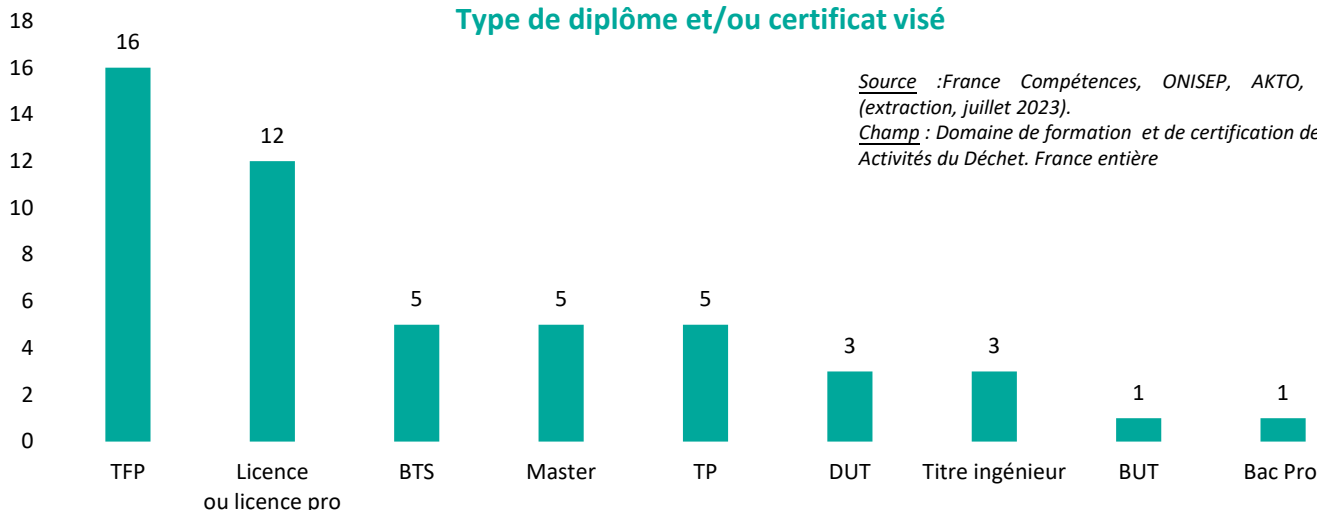
Champ : Domaine de formation et de certification de la branche des Activités du Déchet. France entière

Les parcours de formation et les certifications qui permettent d'acquérir les compétences des métiers de la filière Etudes développement, administration et gestion, **sont présents sur l'ensemble du territoire métropolitain**. La majorité des parcours sont accessibles en formation initiale (80% des parcours identifiés). Enfin **92% des formations proposées** pour cette filière visent des niveaux de qualification **supérieurs au niveau 5**.

Les principales voies d'accès aux formations et niveaux visés



Type de diplôme et/ou certificat visé

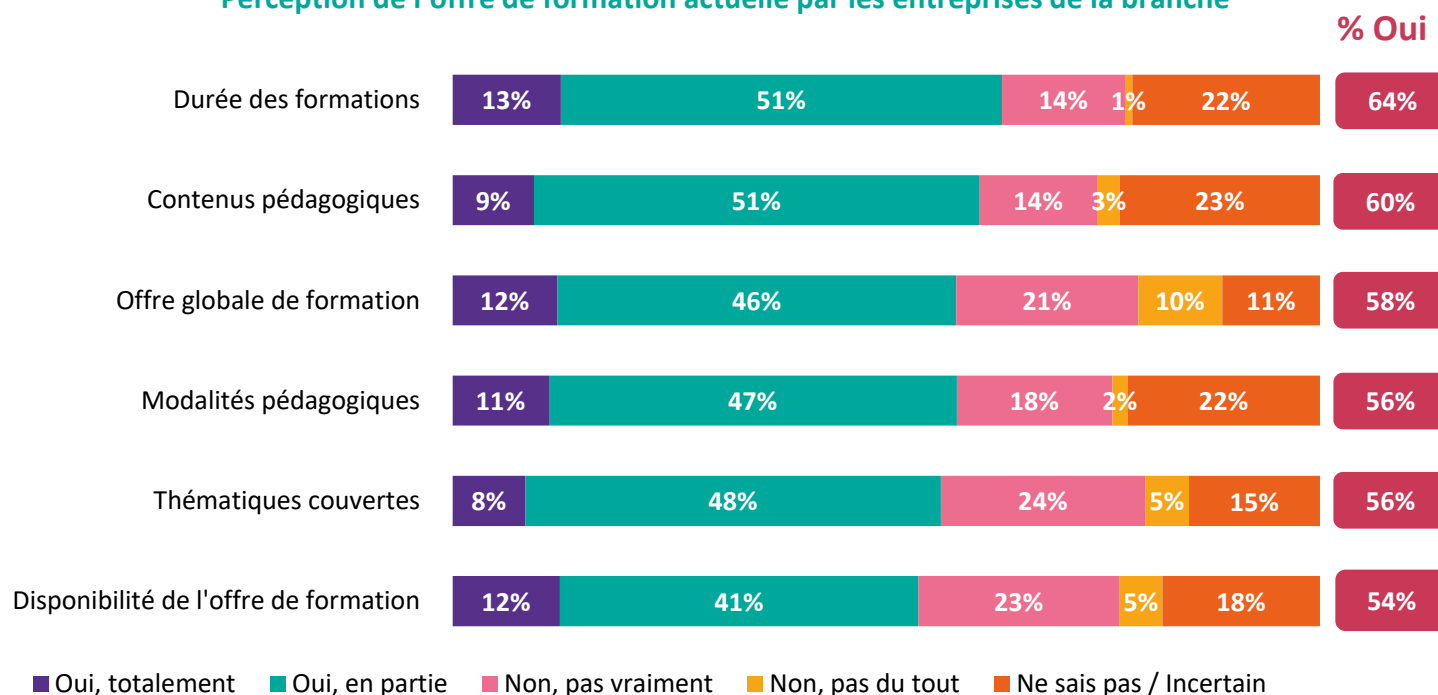


Source : France Compétences, ONISEP, AKTO, Base SIRENE. (extraction, juillet 2023).

Champ : Domaine de formation et de certification de la branche des Activités du Déchet. France entière

L'organisation de la formation par les entreprises répondantes

Perception de l'offre de formation actuelle par les entreprises de la branche



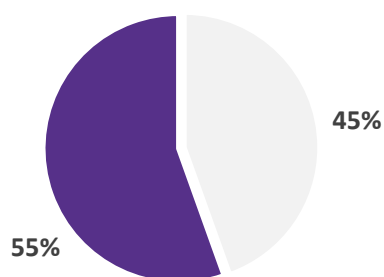
64% des entreprises ayant répondu à l'enquête considèrent que l'offre de formation disponible répond à leurs besoins en termes de durée. Elles sont également **60% à estimer que les contenus pédagogiques y répondent également**. La durée de la formation et les contenus pédagogiques sont les deux items qui représentent le plus de satisfaction. A noter tout de même que plus d'1/5 des répondants ne savent pas se positionner sur ces deux items.

Deux freins au développement de la formation

Désorganisation de l'entreprise due à l'absence du salarié en formation



Coût de la formation trop élevé

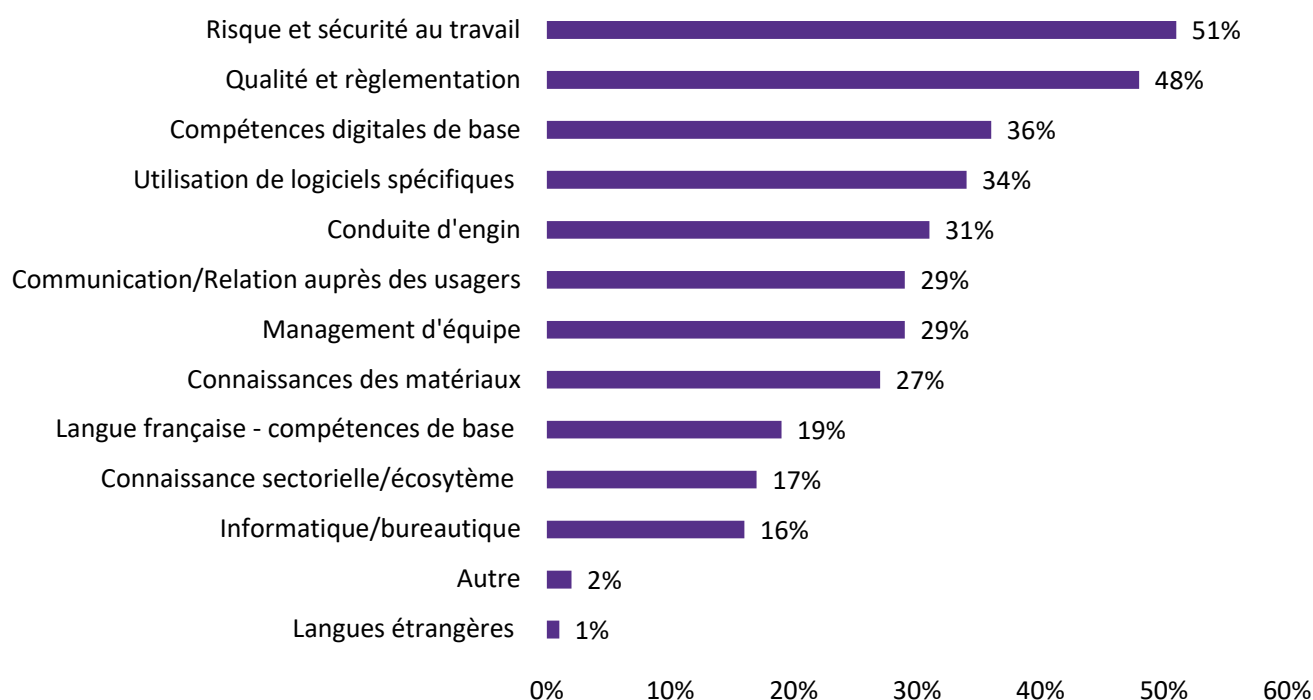


La désorganisation de l'entreprise due à **l'absence du salarié parti en formation représente le principal frein au développement de la formation**. Il s'agit d'ailleurs du principal frein cité dans les grandes et très grandes entreprises (50 salariés et plus) et identifié également par les dirigeants.

Le coût de la formation représente aussi un frein important (principalement cité par les entreprises de taille intermédiaire (11 à 49 salariés) et les profils en ressources humaines).

Les besoins en formation exprimés par les entreprises

Les besoins en formation exprimés par les entreprises portent essentiellement sur la sécurité, les réglementations et sur les savoirs de base.



Les principaux **besoins en formation formulés par les entreprises** portent essentiellement sur les domaines tels que la **prévention des risques et la sécurité, la réglementation ou encore sur les compétences digitales de base et l'utilisation de logiciel spécifiques.**

La branche des Activités du déchets et de la propreté urbaine est soumise à de nombreuses réglementations et normes environnementales (ex. décret « 5 flux » n°2016-288 ; décret n°2016-811 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets ; décret n° 2021-1941, loi° 2020-105 du 10/02/20 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire...). Ainsi, face à un cadre réglementaire fort, elle doit déployer des formations obligatoires afin de **s'assurer de la maîtrise et du respect de ces règlements par leurs salariés.**

Elle exprime également des besoins en formation forts (31%) sur **la conduite d'engin**, les salariés doivent être en mesure de conduire des engins de collecte, de tri, de ponts élévateurs et de traitement des déchets en toute sécurité.

Enfin, elle exprime également **des besoins sur des formations sur les savoirs de bases** (savoir lire, écrire, parler..), en effet, l'employabilité pérenne et les évolutions professionnelles sont facilitées par la maîtrise de ces savoirs de base. De plus, face **aux mutations en lien avec la transition numérique, les entreprises doivent être en mesure de s'adapter aux nouvelles technologies et aux nouvelles pratiques.** Cela nécessite de la part des salariés de la branche **d'être capables d'apprendre à utiliser des outils numériques.**

Des exemples de formations adaptées à la branche au regard des besoins en compétences d'ici 2030 sont présentés ci-dessous

Besoin en compétences

Exemples de Formations



Compétences en développement durable

Formation Déchets d'activités économiques (DAE) : coordonner la collecte, le transport et le traitement



Capacités de tri renforcées

Formation Gestion opérationnelle



Communication et sensibilisation auprès des usagers

Ateliers et formations éco-gestes
Apprendre les bons gestes du tri



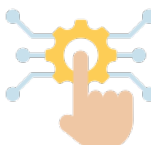
Connaissance des matériaux

Licence pro recyclage et valorisation des matériaux



Savoirs de base

CléA
(Exemple : « Maîtrise des compétences clés de la propreté » (MCCP))



Compétences digitales

CléA numérique
(Exemple.: CCP Enseignement privé)

Conclusion de la partie 05 « Adéquation de l'offre de Formation face aux besoins en compétences de la branche »

L'analyse de l'offre de formation et de certification a montré **qu'il existe de nombreux parcours** qui permettent de répondre aux besoins en compétences pour les métiers les plus qualifiés. Cependant, l'offre semble plus faible sur les métiers « cœur de métier », notamment celles permettant d'accéder au métier d'équipier de collecte. Ce qui s'explique par l'accès courant au métier sans formation préalable à l'entrée dans l'entreprise.

Cependant, il semble que les entreprises **ne soient pas assez informées des dispositifs de financement**, de l'offre de formations.

Par ailleurs, le **recours à l'alternance est encore limité**, seulement 5% des bénéficiaires d'actions de formation sont des alternants. L'alternance pourrait être ponctuellement une réponse aux problématiques de tension et de turn-over sur certains emplois.

D'une manière générale, **l'offre de formation sur les activités liées aux déchets est satisfaisante**, ce sont la durée de la formation et les contenus pédagogiques qui donnent davantage satisfaction.

La désorganisation de l'entreprise due à l'absence du salarié parti en formation et le coût de la formation représentent les deux principaux de freins au développement de la formation.

La connaissance des CQP de la branche est encore faible par les entreprises de la branche.



06. Préconisations en plan d'actions

Afin de faciliter les évolutions anticipées, un plan d'actions a été préconisé. Il inclut des mesures concrètes pour capitaliser sur les opportunités, atténuer les risques, développer de nouvelles compétences et ajuster les politiques ou pratiques actuelles.

Les constats et les enjeux



Constats

Les **mutations réglementaires, digitales, économiques, écologiques et sociétales** ont un impact majeur sur les métiers transformant les activités et les pratiques.

Certaines tâches seront automatisées, nécessitant d'acquérir des compétences digitales de base, de nouvelles pratiques vont se développer tarification incitative via des puces RFID, tournées optimisées par géolocalisation. Les donneurs d'ordre vont augmenter leurs exigences notamment en matière de tri et de services.

Enjeu



Anticiper l'impact des mutations sur les métiers



Constats

L'accompagnement auprès des usagers sur l'adoption de **nouveaux comportements et de nouveaux gestes en lien avec le développement durable** est un enjeu stratégique.

Il a commencé à être pris majoritairement par des associations; Les donneurs d'ordre vont intensifier leurs attentes sur l'accompagnement des usagers. Ces attentes peuvent constituer un champ d'opportunité pour les entreprises de la branche pour renforcer l'action et le rôle des éco-ambassadeurs notamment.

Enjeu



Investir les métiers émergents liés au développement durable pour proposer des prestations augmentées aux collectivités



Constats

Certains métiers de la branche vont être exposés à une **intensification du risque de tension au recrutement**. La tension sur les métiers de la maintenance et des conducteurs va s'accroître du fait d'une forte demande sur ces métiers et de la concurrence par d'autres secteurs d'activité (ex. : BTP).

Enjeu



Anticiper les tensions en cours et à venir sur les métiers en agissant sur leur attractivité



Constats

Les 3 CQP de la branche (Trieur, Agent d'accueil en déchèterie et Equipier de collecte) **sont peu connus** au sein de la branche, peu de prestataires de formation sont déjà habilités. La reconnaissance des CQP au sein de la branche n'est pas formalisée dans la convention collective.

Enjeu



Déployez largement l'offre de formation de branche

Les pistes de plan d'actions



1. Anticiper l'impact des mutations sur les métiers

1.1

Mettre en cohérence les apports de l'étude avec la convention collective sur les réalités des métiers et les éléments prospectifs.

1.2

Sécuriser les parcours professionnels des salariés en situation d'illettrisme, étrangers en les formant sur les savoirs de base pour renforcer de manière pérenne leur employabilité.

1.3

Investir dans la formation des salariés sur les compétences digitales de base et anticiper les besoins en compétences de demain liés à la digitalisation des activités.

1.4

Initier des actions opérationnelles et de la formation pour répondre aux nouveaux enjeux réglementaires de janvier 2024 liés aux bio-déchets.



3. Investir les métiers émergents liés au développement durable

3.1

Concevoir une formation socle pour tous sur la connaissance des matériaux pour enrichir les connaissances face à la montée en exigence de la qualité de tri en lien avec les enjeux de développement durable.

3.2

Intégrer des métiers émergents dans la grille de la classification conventionnelle pour leur donner de la visibilité et de l'attractivité.

3.3

Accompagner les entreprises à anticiper les compétences stratégiques de demain



2. Anticiper les tensions en cours et à venir sur les métiers porteurs

2.1

Agir sur l'attractivité des métiers en poursuivant la création de vidéos sur les métiers sur lesquels les tensions pourraient s'accroître (ex. : conducteur matériel roulant de collecte, technicien de maintenance)

2.2

Créer un CQP ou un CQPI pour le métier de technicien de maintenance, d'engin de collecte ou technicien de maintenance, d'installation, de traitement des déchets. Ceci pour rendre possible les mobilités des métiers obsolètes (ex. : agent de centre de tri) vers ces métiers en tension (ex. : conducteur de matériel roulant de collecte).

2.3

Accompagner les évolutions des salariés positionnés actuellement sur les postes dont les effectifs seront réduits en 2030 via le dispositif Pro-A (ex. : agent de centre de tri, agent de réception) vers des postes de conducteurs de matériel de collecte ou d'engin pour développer leur employabilité.



4. Déployez largement l'offre de formation de branche

4.1

Concevoir des outils de communication sur les 3 CQP (Trieur, Agent d'accueil en déchèterie et Equipier de collecte) de la branche à l'attention des entreprises et des salariés.

4.2

Déployer largement les CQP pour faciliter les mobilités professionnelles des salariés au sein de la branche.

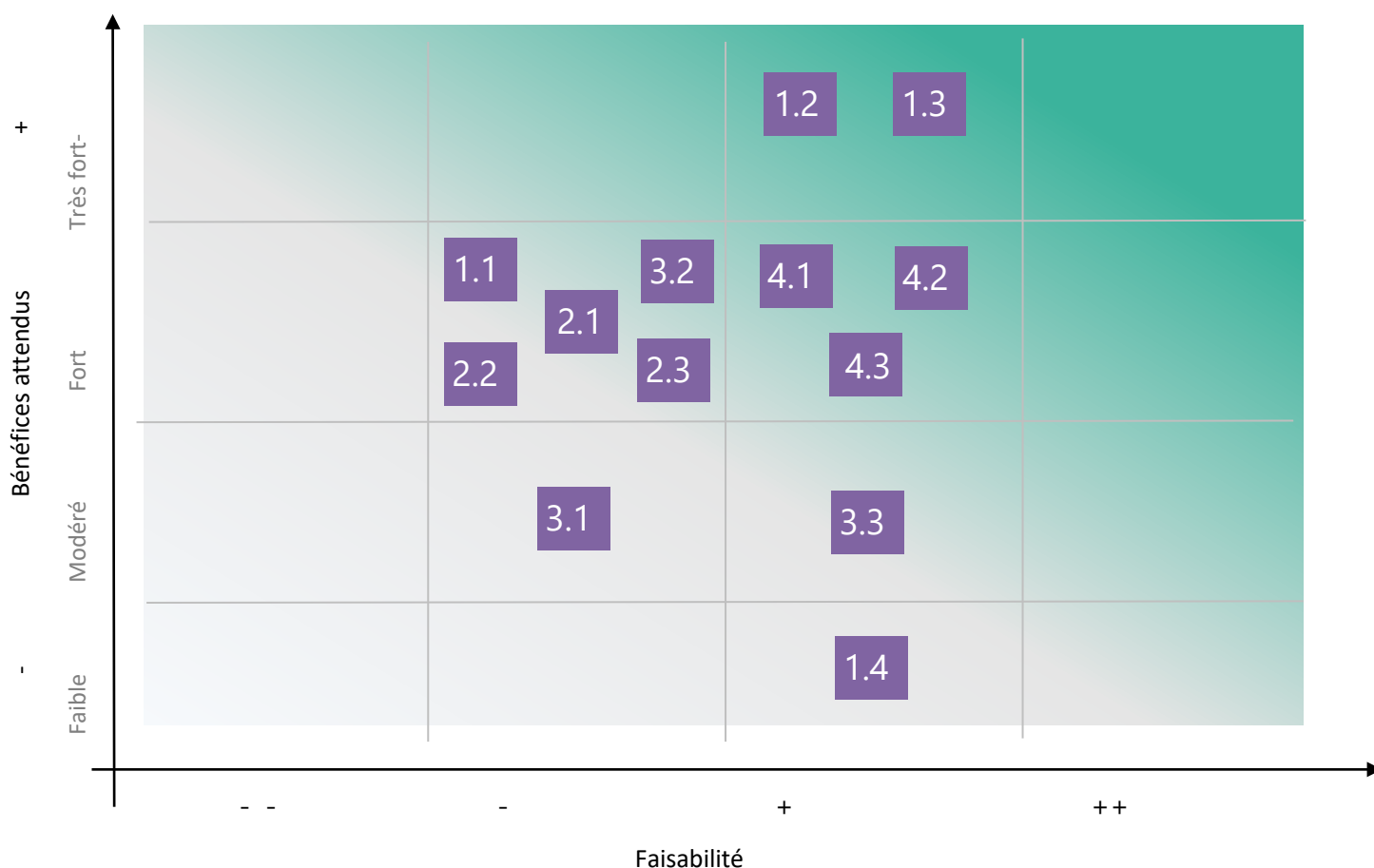
4.3

Valoriser conventionnellement l'obtention d'un CQP pour susciter l'appétence à se former.

Les pistes de plan d'actions

Ces pistes d'actions ont été catégorisées par faisabilité, croisées avec le degré de bénéfices attendu.

- | | |
|---|---|
| 1.1 Mettre en cohérence les apports de l'étude avec la convention collective | 2.1 Agir sur l'attractivité des métiers en poursuivant la création de vidéos |
| 1.2 Sécuriser les parcours professionnels des salariés en les formant sur les savoirs de base | 2.2 Créer un CQP ou un CQPI pour le métier de technicien de maintenance |
| 1.3 Investir dans la formation des salariés sur les compétences digitales de base | 2.3 Accompagner les évolutions des salariés vers des postes porteurs via le dispositif Pro-A |
| 1.4 Initier des actions opérationnelles et de la formation pour répondre aux nouveaux enjeux réglementaires de janvier 2024 liés aux bio-déchets | |
| 3.1 Concevoir une formation socle pour tous sur la connaissance des matériaux | 4.1 Concevoir des outils de communication sur les CQP |
| 3.2 Intégrer des métiers émergents dans la grille de la classification conventionnelle | 4.2 Déployer largement les CQP |
| 3.3 Accompagner les entreprises à anticiper les compétences stratégiques de demain | 4.3 Valoriser conventionnellement l'obtention d'un CQP |





07. Conclusion

La branche fait face à des évolutions réglementaires, technologiques et sociétales, ainsi qu'une montée des exigences des donneurs d'ordre...

L'évolution constante de la réglementation impose à la branche des obligations supplémentaires, notamment en ce qui concerne les normes de collecte de déchets, de traitement des déchets, ou encore l'introduction de nouvelles obligations.

Les nouvelles exigences en matière de collecte des déchets impliquent une adaptation aux méthodes de ramassage, avec une tendance à réduire les cadences de collecte en porte à porte et à augmenter les points d'apports volontaires. Cette évolution nécessite des ajustements logistiques et opérationnels importants.

La forte mobilisation des donneurs d'ordre pour réduire les coûts de la gestion des déchets est une évolution grandissante pour la branche. La mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation va progressivement réduire le volume de déchets traités, impactant ainsi la branche.

Face à ces évolutions, l'anticipation des mutations, des tensions actuelles et futures, l'investissement dans les métiers émergents liés au développement durable et l'élargissement de l'offre de formation sont autant de leviers offrant des opportunités pour la branche professionnelle des activités du déchet.

Les avancées technologiques, les changements réglementaires et les progrès dans les pratiques environnementales vont transformer les métiers existants. Par exemple, les agents de centre de tri pourraient avoir besoin de compétences spécifiques pour utiliser de nouvelles technologies.

L'investissement dans les métiers émergents (exemple.: rudologue, technicien/ne valoriste du réemploi...) et porteurs (exemple : technicien de traitement de déchets...) dans le domaine du développement durable offre des opportunités pour innover et répondre aux défis environnementaux.

Pour exploiter ces opportunités, il est crucial d'élargir l'offre de formations spécialisées pour les professionnels du secteur des déchets notamment via les CQP de branche.

En investissant dans ces domaines, la branche professionnelle des activités liées aux déchets pourrait :

- **Renforcer la compétitivité** : en se positionnant en tant qu'acteur clé dans la gestion durable des déchets, la branche pourrait gagner en compétitivité sur un marché où la durabilité devient de plus en plus cruciale.
- **Attirer de nouveaux talents** : en offrant des formations et des opportunités dans des métiers émergents liés au développement durable, la branche pourrait attirer de nouveaux talents intéressés par des carrières respectueuses de l'environnement et innovantes.
- **Répondre aux besoins changeants du marché** : en adaptant ses compétences et ses pratiques aux évolutions du marché, la branche professionnelle des activités du déchet pourrait mieux répondre aux attentes de la société en matière de gestion responsable des déchets.

L'anticipation des impacts quantitatifs et qualitatifs des métiers et des compétences est surtout un atout clé pour sécuriser et développer l'employabilité des salariés de la branche à horizon 2030.

Sources

- Données issues des statistiques publiques (INSEE, BTS 2020, DARES)
- Eurostat (extraction du 1^{er} mars 2023), site internet (<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>)
- Sites internet de l'Union européenne (europa.eu)
- Sites internet du Ministère de la Transition écologique (transitionecologique.gouv.fr)
- Ministère de la Transition écologique, « La stratégie nationale bas-carbone en 10 points »
- ADEME, "Les chiffres clés des déchets en France" (2021)
- Enquête nationale sur les biodéchets (ENBD) de l'ADEME pour l'année 2018
- Enquête nationale sur les déchets industriels (ENFI) de l'ADEME pour l'année 2018
- Enquête nationale sur les déchets dangereux (ENDD) de l'ADEME pour l'année 2018
- Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)
- « Orientation des flux de déchets à l'horizon 2050 – Analyse prospective FNADE », 2023
- Rapport de branche de branche 202 sur les données 2019, convention collective n°2149, Activités du déchet
- Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris
- Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Territoire Marseille-Provence
- Enquête Xerfi 2019 (Les Echos 2020)
- Commissariat général au développement durable 2019
- Site internet de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/>
- Base de données d'AKTO sur les formations réalisées en 2021 et 2022 (données arrêtées 31 juillet 2023)
- Oxford Economics

Remerciements

L'étude a été menée sous l'égide des représentants paritaires de la branche professionnelle des Activités du déchet et de la propreté urbaine.

L'étude a été pilotée par Akto et menée par le cabinet Paradoxes Conseil qui souhaitent particulièrement remercier l'ensemble des contributeurs à ce projet pour leurs apports et leur disponibilité notamment les représentants paritaires de la branche, les entreprises de la branche et hors branche (Elcimai Environnement), l'ADEME, le CSTB, l'association « un déchet par jour », le Pôle Prévention et Gestion des Déchets de Bordeaux métropole, la section des moyens mécaniques de la Marie de Paris, les salariés du centre de tri de Suez à Limeil-Brévannes, les experts en développement durable.

Leurs apports ont été précieux pour comprendre les enjeux et les tendances actuelles et futures dans l'évolution des emplois et des compétences.



RAPPORT GLOBAL

Regard prospectif sur la branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine à 5 ans

IDCC 2149 – Activités du déchet et de la propreté urbaine

AKTO



DECEMBRE
2023

PARADOXES
pour les métiers

Cette étude a été réalisée par le cabinet Paradoxes Conseil

OBSERVATOIRE
AKTO